

EVALUATION EX ANTE DU PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT RURAL DE LA REGION POITOU-CHARENTES 2014-2020

*Rapport d'évaluation ex-ante final (Version du PDR au
14/04/14)*

Avec la collaboration d'experts de :



Sommaire

1 Propos liminaires.....	3
1.1 Cadre réglementaire de la démarche d'évaluation ex-ante	3
1.2 Synthèse du rapport d'évaluation	4
2 Analyse de la pertinence des enjeux identifiés	7
2.1 Expertise de pertinence / complétude de l'AFOM, des besoins et enjeux relevés.....	7
2.1.1 Analyse détaillée du diagnostic et de l'AFOM.....	7
2.1.2 Synthèse globale des tableaux thématiques et analyse des besoins identifiés	17
2.2 Evaluation de la pertinence de la stratégie visant à répondre aux besoins	18
2.2.1 Rappel des besoins et correspondance des orientations stratégiques	18
2.2.2 Choix et justification des priorités et domaines prioritaires associés aux besoins	21
2.2.3 Dispositifs mobilisés pour répondre aux enjeux et reconstitution de la logique d'intervention par priorité	22
2.2.4 Synthèse des analyses détaillées et compléments attendus	39
3 Analyse des cohérences	42
3.1 Cohérence verticale	42
3.1.1 Cohérence du programme avec les objectifs de la Stratégie UE 2020.....	43
3.1.2 Cohérence du PDR Poitou-Charentes avec les orientations nationales.....	45
3.2 Cohérence horizontale.....	50
3.3 Cohérence du PDR avec le futur CPER.....	50
3.4 Cohérence du PDR avec le projet de POI « Bassin de la Loire »	51
3.6 Analyse de cohérence entre le PO FEDER/FSE et le PDR Poitou-Charentes	53
4 Analyse des modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du programme.....	57
4.1 Appréciation des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du programme	57
4.1.1 Moyens humains et administratifs dédiés au programme	59
4.2 Analyse de la capacité financière du programme	61
4.2.1 Une logique de continuité de la stratégie d'intervention du PDR 2014-2020	61
4.3 Analyse des indicateurs et cibles du programme	65
4.3.1 Rappel des attendus en termes de plan d'indicateurs.....	65

1 Propos liminaires

1.1 Cadre réglementaire de la démarche d'évaluation ex-ante

L'évaluation ex-ante est un exercice encadré par plusieurs documents européens et nationaux :

- ☑ L'article 48 du projet de règlement du Parlement européen et du Conseil portant dispositions communes aux Fonds relevant du Cadre stratégique Commun ;
- ☑ Les circulaires DATAR des 12 mars et 16 juillet 2012 relatives au diagnostic territorial stratégique des programmes post 2013 ;
- ☑ Le document d'orientation sur l'évaluation ex ante élaboré par la Commission européenne dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la politique européenne de cohésion, datant de janvier 2013.

Ce dernier document rappelle le rôle de l'évaluation ex ante en tant qu'outil à mobiliser pour garantir la qualité des prochains programmes :

« [Elle] doit veiller à ce que la logique d'intervention des programmes opérationnels apparaisse clairement afin que la contribution de ces programmes à la réalisation de la stratégie Europe 2020 puisse être démontrée. Elle doit également contribuer à la mise en place de systèmes de suivi efficaces qui satisfassent aux exigences en matière d'évaluation. Ses recommandations doivent être claires, fondées sur des éléments probants et adaptées aux besoins particuliers des programmes » (page 3).

Une démarche itérative et interactive

Le présent rapport propose tout d'abord une analyse approfondie :

- Des chapitres diagnostic et AFOM identifiant et problématisant les principaux enjeux de développement des secteurs agricole, agroalimentaire, de la forêt, et des territoires ruraux en Poitou-Charentes
- de la pertinence des dispositifs mobilisés pour répondre aux enjeux identifiés dans l'AFOM ;
- de la cohérence verticale (contribution aux objectifs européens) et horizontale (complémentarité ou concurrence avec d'autres dispositifs connexes) du PDR.

Ces premiers volets du PDR, figurant déjà dans la V2 du PDR datée du 26/12/2013 ont donné lieu à une première analyse dans le cadre du rapport intermédiaire et des premiers allers-retours sur le programme.

Dès lors, un ajustement des principaux constats évaluatifs et des recommandations a été réalisé par l'évaluateur ex ante dans le cadre de ce rapport final pour tenir compte, d'une part, des efforts de consolidation et reformulation consentis par les rédacteurs sur ces parties, et d'autre part des évolutions à la marge de la logique d'intervention, de la complémentarité avec les autres programmes régionaux...

Au-delà de ces points d'ajustement, le présent rapport propose également les analyses nouvelles suivantes :

- la capacité d'intervention du PO et la pertinence des dotations financières proposées
- les modalités de suivi/pilotage ainsi que de mise en œuvre du programme

1.2 Synthèse du rapport d'évaluation

Le règlement portant dispositions communes prévoit pour chaque programme une évaluation ex ante dans le but d'améliorer la qualité de leur conception (article 55). L'article 15 du règlement, paragraphe 1, a), ii) précise que l'accord de partenariat (point 1.2 du template de l'AP) doit contenir « un récapitulatif des évaluations ex ante des programmes ». La grille de synthèse ci-dessous répond à ces exigences.

Chapitre	Contenu	Principales observations de l'évaluateur	Prise en compte par l'AG
AFOM et Identification des besoins	<ul style="list-style-type: none"> Diagnostic de synthèse Analyse AFOM présentant séparément les atouts, faiblesses, opportunités, menaces et articulée par item: <ul style="list-style-type: none"> ✓ Eléments transversaux ✓ Formation-transfert de connaissance ✓ Innovation-recherche ✓ Agriculture ✓ Sylviculture ✓ Industries agroalimentaires ✓ Biodiversité-eau ✓ Energie-climat ✓ Développement des territoires ruraux Renseignement d'un tableau Indicateurs de contexte, communs 	<p>Certains éléments du diagnostic/ de l'AFOM sont à compléter ou à préciser: vision générale du tissu économique régional, évolution du tourisme, offre et niveau de formation, renouvellement forestier, maintien de la biodiversité et qualité des zones humides...</p> <p>Les analyses mettent également clairement en avant les enjeux environnementaux et climatiques ainsi que les enjeux de transfert de connaissances/ innovation, lesquels facilitent la lecture des ambitions du PDR dans ce domaine.</p> <p>Les affirmations présentées dans l'AFOM restent souvent trop générales et les analyses sont incomplètes. Les évaluateurs recommandent de s'appuyer sur des éléments plus factuels et développés (données chiffrées et justifications sourcées).</p> <p>Les évaluateurs recommandent de mieux distinguer entre forces et faiblesses d'une part et opportunités et menaces d'autre part et de compléter ces dernières pour toutes les priorités. Il est également suggéré de produire des indicateurs de contexte spécifiques, qui s'appuieraient par exemple sur les éléments chiffrés du diagnostic.</p>	<p>Les analyses reflètent la réalité de la région et reposent, après un exercice de reprise du diagnostic et de l'AFOM dans la V3 du PDR, sur des arguments quantifiés et sourcés.</p> <p>Un tableau d'indicateurs spécifiques est à ce stade en cours d'élaboration.</p>
	Liste des besoins identifiés à l'issue du diagnostic-AFOM (intitulés des besoins et regroupement par item, selon la classification de l'AFOM)	<p>Les besoins sont globalement cohérents avec le diagnostic et les enjeux mis en avant dans le cadre de l'AFOM. Pour autant, ils restent nombreux, et ne sont pas priorisés, ce qui tend à perturber la lecture des principaux défis du territoire à horizon 2020.</p> <p>Les évaluateurs ex ante recommandent pour faciliter la lecture des enjeux prioritaires régionaux une reformulation ou clarification du périmètre de certains enjeux et leur hiérarchisation par niveau d'importance ou urgence.</p>	<p>La réduction du nombre de besoins identifiés (de 46 à 34) et les liens explicites recréés avec l'AFOM (classement par item de l'AFOM) montrent un effort de clarification des enjeux et facilite la lecture des liens constats-besoins.</p>
Stratégie du programme	<p>Justification de la sélection des besoins traités et de cohérence avec les objectifs, priorités, et domaines prioritaires du développement rural :</p> <ul style="list-style-type: none"> Description de la stratégie : lien entre les besoins et orientations principales du programme et les priorités et domaines prioritaires du FEADER Indicateurs et cibles non renseignés à ce stade Description de chacune des mesures sélectionnées 	<p>Les orientations stratégiques du programme restent parfois trop générales : le périmètre des orientations stratégiques du programme reste en effet large et proche de ceux des besoins identifiés. Les besoins auxquels le PDR n'entend pas apporter de réponse ne sont pas explicitement identifiés, et ce choix stratégique n'est pas clairement justifié.</p> <p>Le chaînage logique entre mesures retenues et orientations/besoins du territoire n'apparaît pas clairement et ne bénéficie pas de justification suffisante dans la version V3 du PDR.</p> <p>Les évaluateurs recommandent donc de préciser les objectifs, en particulier en ce qui concerne les mesures environnementales et climatiques, compte tenu du poids financier que ces mesures revêtent (notamment ICHN, MAE et Agriculture biologique).</p> <p>Cette faiblesse de l'argumentation renvoie néanmoins à un travail, en cours, de quantification des cibles du programme.</p>	<p>Des efforts de clarification de la logique d'intervention du PDR ont été réalisés entre V1 et V3, en vue d'une plus grande cohérence interne des interventions</p>
	Cohérence avec d'autres instruments pertinents au niveau régional, national et européen : valeur ajoutée du programme au regard des autres interventions,	<p>Une recherche progressive d'articulations entre les programmes a été consentie tout au long de l'élaboration parallèle des programmes régionaux, et en particulier des programmes FEDER-FSE et PDR. Cette articulation n'apparaît pas explicitement dans le PDR mais est mise en visibilité dans la section 8 du PO FEDER-FSE dans le cadre d'un tableau récapitulatif sur la coordination entre les fonds ESI. De plus, cette recherche de complémentarité se dessine également dans les efforts de simplification/clarification de la logique d'intervention du Feader réalisés</p>	<p>Des lignes de partage affinées au cours de l'élaboration du PDR en vue d'éviter tout risque de recouvrement entre fonds ESI</p>

		<p>jusqu'à la V3 du PDR du 14 Avril 2014 (la section 15 de complémentarité entre les fonds y est néanmoins incomplète).</p> <p>Des complémentarités entre programmes relevant du CSC qui constitueront des points d'attention en cours de programmation :</p> <p>Avec le FEDER sur les thématiques liées à la R&I dans le secteur agricole, la création/reprise d'entreprises au titre de la revitalisation en milieu rural, la production d'énergies renouvelables (les projets de méthanisation et projets collectifs à l'échelle d'un territoire ou de plusieurs exploitations agricoles relèvent du FEDER), la biodiversité, l'efficacité énergétique, le reboisement, l'aménagement numérique du territoire et les usages TIC, l'offre de transports collectifs et les infrastructures de mobilité douce, la formation professionnelle dans les secteurs agricoles et sylvicoles</p> <p>Avec le POI Loire, des points de convergence notamment concernant la préservation et protection de l'environnement, la gestion des risques et la valorisation du patrimoine culturel et touristique.</p>	
	<p>Mesures visées pour le respect des exigences en termes de principes transversaux</p>	<p>Des clarifications sur la capacité de prise en compte et de contribution du FEADER aux principes d'innovation, de préservation de l'environnement et de contribution à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique apparaissent nécessaires. Si le PO prend bien en compte et contribue directement au respect des principes transversaux, la justification de cette contribution reste insuffisante.</p> <ul style="list-style-type: none"> - en ce qui concerne l'innovation : l'intégration des pratiques innovantes est pour l'essentiel fléchée vers les mesures de formation-transfert de connaissances. En termes d'innovation sociale ou liée à la gouvernance des politiques publiques, la mise en œuvre de stratégies locales de développement par les Groupes d'Action Locale est également identifiée comme un levier fort du PDR en la matière. Cependant, le volet soutien à la mise en place de groupes coopératif à visée innovante mériterait d'être complété dans la section 5.3 du PDR. - en ce qui concerne l'environnement : la description générale et l'analyse AFOM du PDR Poitou-Charentes reprennent bien l'ensemble des enjeux de préservation de la richesse biologique remarquable, des ressources hydrographiques du territoire. La problématique d'adaptation du secteur agricole aux exigences sanitaires et écologiques nouvelles y apparaît aussi clairement. Pour ce faire, des leviers en termes de formation, de conseil aux agriculteurs sont envisagés pour encourager la diffusion de pratiques respectueuses des écosystèmes. Le soutien aux investissements améliorant la performance économique et environnementale des exploitations répond aussi à cette priorité transversale. Enfin, les mesures liées à la gestion écologique ou préservant les zones à haute valeur naturelle ainsi que les mesures sylvicoles (création de surfaces boisées, mise en place de systèmes agroforestiers...) constituent des outils clefs de réponse aux enjeux environnementaux. - en ce qui concerne l'atténuation et l'adaptation au changement climatique : En termes d'atténuation, le PDR entend prioritairement promouvoir les systèmes de production économes en énergies fossiles et le développement des EnR, notamment par le biais d'aides à la modernisation des bâtiments d'élevage. La promotion de systèmes agricoles moins consommateurs d'intrants (notamment fertilisants azotés) est un autre enjeu d'atténuation poursuivi par des mesures agroenvironnementales et climatiques. Pour finir, une amélioration des capacités de séquestration du carbone est envisagée via une gestion durable des forêts, l'agroforesterie... En termes d'adaptation aux impacts du changement climatique, seules les mesures de formation et conseil sont évoquées comme leviers d'une prise de conscience de ces enjeux par les acteurs régionaux. Cependant, au-delà de ces deux types d'intervention, la contribution du PDR à l'adaptation au changement climatique n'apparaît pas suffisamment argumentée. <p>Les évaluateurs recommandent cependant, au titre de l'objectif d'innovation, de clarifier ou préciser le périmètre des interventions relatives au PEI, conformément aux avancées des discussions nationales sur le sujet du projet agro-écologique. De même, la mobilisation d'instruments financiers pourrait être abordée à ce stade, en ce qu'elle peut constituer une innovation de nature organisationnelle, permettant de maximiser l'effet levier potentiel des fonds, et de réduire la charge administrative pesant sur les bénéficiaires</p>	<p>Une appréhension satisfaisante des principes transversaux dans le programme. La justification des leviers d'innovation du PDR reste cependant à améliorer et à préciser</p> <p><i>En attente des retours de l'évaluation ex ante devant porter spécifiquement sur les instruments financiers</i></p>
<p>Contribution à la stratégie Europe 2020</p>		<p>Une forte cohérence stratégique avec les objectifs UE 2020, le CSC, l'AP et les recommandations régionales par pays du fait :</p> <p>⇒ du processus de rédaction du DTS (<i>organisation de groupes de travail par thématiques recouvrant l'ensemble des priorités du développement rural et de la Stratégie UE 2020</i>),</p>	<p>Une intégration satisfaisante des enjeux de contribution du PDR à la PAC et plus généralement à la stratégie Europe 2020</p>

	Cohérence avec la stratégie UE 2020 et contribution à la réalisation des objectifs et valeurs cibles de la stratégie UE 2020,	<p>⇒ la contribution à une économie plus intelligente, plus durable et plus inclusive au vu de la stratégie ambitionnée (<i>un enjeu significatif porté au transfert de connaissances par le biais d'actions de formation, d'information et diffusion des démarches expérimentales ou innovantes, ainsi que pas le soutien à des opérations de nature coopérative devant associer l'ensemble des acteurs du monde de la recherche, de l'enseignement et les professionnels...</i>),</p> <p>⇒ le respect des règles d'allocation des fonds ESI pour une région en transition, et la vérification en ce qui concerne le FEADER qu'une part significative de l'enveloppe financière est dédiée aux approches territoriales (avec et hors Leader)</p> <p>⇒ la prise en compte des recommandations de la Commission (position paper, guides...) par le biais d'un dialogue constant et itératif avec ses services, ...</p> <p>Une concentration des fonds sur des objectifs clés de cette feuille de route européenne (mesures environnementales et climatiques, enjeu de l'innovation et du transfert de connaissance, efficacité énergétique, production d'ENR, ...)</p>	
Cohérence des indicateurs et des cibles	Pertinence et clarté des indicateurs retenus dans le programme	Un système d'indicateurs en cours d'élaboration pour répondre aux obligations de suivi des opérations.	Absent de la V3 du PDR
Cohérence des dotations financières	Justification des dotations prévues pour chaque priorité (enveloppe financière totale) : cohérence entre les ressources budgétaires allouées et les objectifs du programme (concentration des dotations financières sur les objectifs les plus importants répondant aux enjeux et besoins)	<p>Des dotations financières qui répondent aux obligations de concentration vers le développement territorial et les mesures environnementales et climatiques.</p> <p>Surtout, les dotations financières apparaissent, bien qu'en forte augmentation vis-à-vis de la précédente programmation (en particulier pour les mesures du socle national), cohérentes avec le retour d'expérience 2007-2013 (lisibilité des ambitions du programme, etc.)</p>	Un effort de concentration significatif a été consenti, en vue de maximiser l'effet de levier des fonds FEADER sur quelques mesures et types d'actions

2 Analyse de la pertinence des enjeux identifiés

La version 3 du PDR datant du 14 Avril 2014 présente une description générale et une analyse AFOM complète et articulée autour de 7 items clés (transversalités, agriculture, sylviculture, alimentation et IAA, eau et biodiversité, énergie-climat, développement des territoires ruraux; et par ailleurs les deux items supplémentaires formation-transfert de connaissances et recherche-innovation dans le cadre de l'AFOM uniquement), ainsi qu'un tableau d'indicateurs de contexte.

Ces premiers chapitres s'inscrivent dans la continuité du diagnostic stratégique territorial, et apportent les éclairages complémentaires nécessaires à la mise en évidence des enjeux et orientations prioritaires du programme. Le format retenu est conforme aux nouvelles exigences du cadre SFC 2014, qui impose notamment de traiter de manière séparée les atouts, faiblesses, opportunités, menaces.

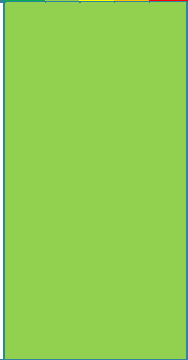
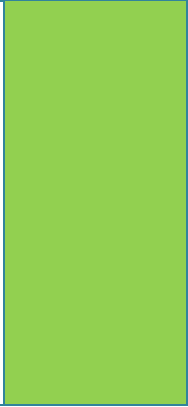
L'évaluation ex ante du diagnostic de synthèse et de l'analyse AFOM, déclinée ci-infra par thématique principale, identifie cependant quelques points d'amélioration ou compléments utiles.

Lorsque des précisions ou reformulations ont été réalisées dans la V3 du PDR conformément aux recommandations du rapport d'évaluation ex ante intermédiaire, les évolutions ont été pointées dans les tableaux d'analyse détaillée ci-dessous.

2.1 Expertise de pertinence / complétude de l'AFOM, des besoins et enjeux relevés

2.1.1 Analyse détaillée du diagnostic et de l'AFOM

Thématique 1 : Transversalités

Questions et points d'observation	Degré	Appréciation et propositions d'améliorations
1 - Le diagnostic de synthèse est-il complet, clair et pertinent au regard de la situation régionale ?		<p>Le diagnostic de synthèse est très sommaire sur les questions transversales, il présente brièvement l'économie régionale et liste les principaux sites touristiques.</p> <p>Le diagnostic de synthèse pourrait être étoffé sur des questions d'aménagement du territoire, de démographie, d'emploi, d'économie.</p> <p>→ <i>Différents compléments ont été apportés dans la version V3 du PDR, datée du 14/04/2014. Ces précisions étoffent de manière satisfaisante la vision générale du tissu économique picto-charentais (représentation sectorielle, emploi, positionnement touristique de la région).</i></p>
2- Les éléments de diagnostic de synthèse et l'approche AFOM sont-ils suffisamment justifiés ? Par la valorisation des indicateurs de contexte ? Par des arguments de nature qualitative ?		<p>Certains éléments de l'AFOM ne sont pas justifiés dans le diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préciser en quoi la situation géographique entre le nord et le sud de l'Europe est un atout → <i>des éléments de justification relatifs à l'accessibilité ont été apportés dans la V3,</i> • Préciser les évolutions du tourisme et ses atouts en termes d'attractivité (référence au « climat tempéré agréable ») → <i>une caractérisation des atouts géographiques et climatiques, culturels et naturels régionaux est proposée dans la V3,</i> • Préciser les aspects liés à la formation continue → <i>une description spécifique des forces en lien avec la formation (y compris continue) et le transfert de connaissances, et avec l'innovation et la recherche, est</i>

		<p><i>proposée dans la V3.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> Quelles sources sur la « qualité de vie » en lien avec « une grande façade littorale » ? Préciser les sources sur le « cloisonnement » entre les différents secteurs et ce que l'on entend exactement : cloisonnement des entreprises, des administrations, de la recherche... → <i>les réseaux d'accompagnement des agriculteurs et de transfert de connaissances dans le secteur sont décrits dans la V3 du PDR. De plus, une description des réseaux coopératifs dans les domaines de la collecte et de la transformation agricole est proposée dans les forces « en lien avec l'agriculture ». Les faiblesses de l'articulation entre recherche, enseignement et professionnels agricoles sont aussi détaillées dans la V3 du PDR Poitou-Charentes.</i>
3- La matrice AFOM est-elle complète et cohérente au regard des éléments de diagnostic ? Est-elle satisfaisante sur le plan de la forme ?		<p>Certaines précisions méritent d'être apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Quelle cohérence entre la force « Une position géographique stratégique à l'échelle européenne, région de passage et d'interface entre l'Europe du nord, l'Espagne et le Portugal » et la faiblesse « Un positionnement géographique à l'écart des grands bassins d'activités nationaux et européens » ? --> <i>cette contradiction est argumentée au sein de l'AFOM, dans la version V3 du PDR</i> Préciser les sources et ce que l'on entend par « une culture de l'ouverture et de la coopération ».
4- Les indicateurs de contexte apparaissent-ils pertinents ? Leur suivi est-il faisable ?		<p>Les IC traitent peu des données transversales présentées : infrastructure, géographie, tourisme... → <i>des indicateurs spécifiques pour le programme sont en cours d'élaboration, témoignant d'une bonne prise en compte des recommandations de l'ex ante.</i></p>
5- Les besoins identifiés découlent-ils de manière claire de l'analyse AFOM ? Sont-ils clairs ? Sont-ils priorités ?		<p>Les besoins ne semblent pas priorités. → <i>Un effort significatif sur l'identification des besoins régionaux a été fourni dans la V3 du PDR, aboutissant notamment à une baisse du nombre de besoins (de 44 à 36 besoins), et à leur regroupement/ classification par item.</i></p> <p>Les principaux constats transversaux sont repris dans l'analyse de besoins : développement durable, formation, transfert de connaissances entre R&D et application techniques pour les professionnels...</p>

Thématique 2 : Agriculture

Questions et points d'observation	Degré	Appréciation et propositions d'améliorations
1 - Le diagnostic de synthèse est-il complet, clair et pertinent au regard de la situation régionale ?		<p>Le diagnostic est clair et pertinent.</p> <p>Le diagnostic ne fait cependant pas référence aux indicateurs de contexte.</p>
2- Les éléments de diagnostic de synthèse et l'approche AFOM sont-ils suffisamment justifiés ? Par la valorisation des indicateurs de contexte ? Par des arguments de nature qualitative ?		<p>Certains éléments pourraient être sourcés / précisés.</p> <p>Forces :</p> <ul style="list-style-type: none"> L'offre de formation Le niveau de formation des exploitants agricoles qui augmente <p>→ <i>→ ces deux premiers points sont traités, dans la V3, dans le cadre d'un volet spécifique dédié aux</i></p>

forces et faiblesses en lien avec la formation et le transfert de connaissances

- Le taux de réussite des installations
- Le développement de la transformation à la ferme et de la vente directe → **complété dans la version V3 du PDR**

Faiblesses

- Quelles sources concernant le manque de valeur ajoutée dans la filière laitière ? → **des compléments clairs relatifs à ce constat ont été apportés dans la V3 du PDR, sans être néanmoins sourcés.**
- Préciser le degré d'autonomie énergétique des exploitations → **le degré de dépendance énergétique est qualifié par type d'agriculture dans la V3 (grandes cultures vs élevage)**
- Préciser « des freins toujours plus nombreux à l'installation » → **des compléments clairs relatifs à ce constat ont été apportés dans la V3 du PDR**
- Détailler ou préciser les sources pour « une articulation limitée entre recherche, enseignement secondaire et technique et agriculteurs »
- Détailler ou préciser les sources pour le manque de marge de manœuvre et de financement pour des formations « métier » → **des compléments clairs relatifs à ce constat ont été apportés dans la V3 du PDR, sans être néanmoins sourcés.**
- Détailler ou préciser les sources pour « un déficit de communication entre agriculteurs et habitants » → **une reformulation de cet enjeu est proposée dans la V3 (« une image du monde agricole affectée auprès de la population par de nouveaux enjeux sociétaux »)**
- Chiffrer le taux de conversion en bio qui diminue → **cette diminution n'est plus pointée en revanche de nombreux éléments de justification chiffrés ont été ajoutés sur le volet agriculture biologique**
- Préciser en quoi la spécialisation des exploitations les fragilise ou les rend vulnérable → **ce constat est argumenté et sourcé dans la V3**
- Existe-t-il des données chiffrées pour indiquer que la simplification des systèmes de production est une faiblesse → **ce constat est rattaché, dans la nouvelle version du PDR datée du 14 Avril 2014, à une analyse comparée réalisée sur 2000-2010**

Opportunité

- Préciser quelles productions peuvent bénéficier d'une demande mondiale en croissance
- Préciser les sources pour « un nouvelle dynamique lancée autour du développement de l'agro-écologie » → **rattaché, dans la V3 du PDR, à l'arrivée de nouveaux porteurs de projet hors cadre familial qui s'installent en agriculture en région et apportent une vision nouvelle**
- Préciser l'essor des services de remplacement
- Préciser les opportunités pour développer l'économie de proximité
- Préciser les actions réalisées sur les « partages d'expériences innovantes » → **actions illustrées dans la V3 du PDR**

Les marges de progrès et les perspectives d'amélioration (condition de travail, utilisation intrants et de l'énergie) sont plus des faiblesses sur lesquelles travailler que des opportunités (opportunité = points positifs venant de l'extérieur : marché, réglementation...).

Menaces

- Reformuler « la gestion des risques dans un marché mondial », la menace est sans doute « l'augmentation des risques » → **reformulé dans la V3 du PDR mais cela reste à chiffrer/préciser**

		<ul style="list-style-type: none"> Préciser les conséquences de « déséquilibres territoriaux » Chiffrer l'augmentation des charges.
3- La matrice AFOM est-elle complète et cohérente au regard des éléments de diagnostic ? Est-elle satisfaisante sur le plan de la forme ?		L'AFOM est cohérente et complète vis-à-vis du diagnostic.
4- Les indicateurs de contexte apparaissent-ils pertinents ? Leur suivi est-il faisable ?		<p>Les IC communs ne permettent pas de suivre précisément les évolutions régionales.</p> <p>Des IC spécifiques doivent être définis, par exemple basé sur les éléments chiffrés présentés dans le diagnostic. → <i>ces indicateurs spécifiques du programme sont en cours d'élaboration, témoignant d'une bonne prise en compte des recommandations de l'ex ante.</i></p>
5- Les besoins identifiés découlent-ils de manière claire de l'analyse AFOM ? Sont-ils clairs ? Sont-ils priorisés ?		<p>Il n'y a pas de priorisation des besoins → <i>Un effort significatif sur l'identification des besoins régionaux a été fourni dans la V3 du PDR, aboutissant notamment à une baisse du nombre de besoins (de 44 à 36 besoins), et à leur regroupement/ classification par item.</i></p> <p>Certains éléments de l'AFOM et des besoins ne sont cependant pas repris dans les enjeux stratégiques:</p> <ul style="list-style-type: none"> Les difficultés liées à la gestion des risques La volatilité des matières premières

Thématique 3 : Sylviculture

Questions et points d'observation	Degré	Appréciation et propositions d'améliorations
1 - Le diagnostic de synthèse est-il complet, clair et pertinent au regard de la situation régionale ?		<p>Le diagnostic est clair et pertinent.</p> <p>Le diagnostic ne fait cependant pas référence aux indicateurs de contexte.</p>
2- Les éléments de diagnostic de synthèse et l'approche AFOM sont-ils suffisamment justifiés ? Par la valorisation des indicateurs de contexte ? Par des arguments de nature qualitative ?		<p>Certains éléments méritent d'être sourcés / précisés.</p> <p>Forces</p> <ul style="list-style-type: none"> Les démarches de sensibilisation des propriétaires privés Les débouchés liés à la filière Cognac La proximité de « pôles structurants » <p>→ <i>Ces trois aspects ont fait l'objet de compléments ou précisions dans la V3 du PDR</i></p> <p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> Le manque de compétitivité des scieries Le manque de replantation de peupliers → <i>phénomène argumenté de manière satisfaisante dans la V3 du PDR</i> <p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> Préciser / sourcer tous les éléments indiqués en opportunités <p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> Préciser les conflits d'usages et le potentiel de

		<p>développement de la filière → précisé dans la V3 du PDR</p> <ul style="list-style-type: none"> Chiffrer les difficultés d'approvisionnement en peuplier
3- La matrice AFOM est-elle complète et cohérente au regard des éléments de diagnostic ? Est-elle satisfaisante sur le plan de la forme ?		L'AFOM est cohérente et complète vis-à-vis du diagnostic.
4- Les indicateurs de contexte apparaissent-ils pertinents ? Leur suivi est-il faisable ?		<p>Les IC communs ne permettent pas de suivre précisément les évolutions régionales.</p> <p>Des IC spécifiques doivent être définis, par exemple basé sur les éléments chiffrés présentés dans le diagnostic. → ces indicateurs spécifiques du programme sont en cours d'élaboration, témoignant d'une bonne prise en compte des recommandations de l'ex ante.</p>
5- Les besoins identifiés découlent-ils de manière claire de l'analyse AFOM ? Sont-ils clairs ? Sont-ils priorisés ?		<p>Les besoins sont cohérents avec l'AFOM.</p> <p>Il n'y a pas de priorisation des besoins → Un effort significatif sur l'identification des besoins régionaux a été fourni dans la V3 du PDR, aboutissant notamment à une baisse du nombre de besoins (de 44 à 36 besoins), et à leur regroupement/classification par item.</p>

Thématique 4 : Alimentation et Industrie agroalimentaire

Questions et points d'observation	Degré	Appréciation et propositions d'améliorations
1 - Le diagnostic de synthèse est-il complet, clair et pertinent au regard de la situation régionale ?		<p>Le diagnostic est clair et pertinent.</p> <p>Le diagnostic ne fait cependant pas référence aux indicateurs de contexte.</p>
2- Les éléments de diagnostic de synthèse et l'approche AFOM sont-ils suffisamment justifiés ? Par la valorisation des indicateurs de contexte ? Par des arguments de nature qualitative ?		<p>Certains points méritent d'être sourcés / précisés.</p> <p>Forces :</p> <ul style="list-style-type: none"> Préciser dans le diagnostic l'importance de la valeur ajoutée et des exportations Préciser les sources sur l'impact des produits régionaux sur l'image de la région <p>Faiblesses</p> <ul style="list-style-type: none"> L'item « une chaîne alimentaire dépendante des marchés internationaux concurrentiels » est très général, préciser en quoi cela constitue une menace ? → précisé dans la V3 Préciser / sourcer / chiffrer tous les autres items → sources précisées dans la V3 du PDR (comptes-rendus des Assises de l'agroalimentaire et du bois notamment) <p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> Préciser les débouchés possibles pour la démarche « Signé Poitou-Charentes » → leviers de commercialisation précisés dans la V3, en lien avec les destinations touristiques « phare » de la Région <p>Menaces</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • • Le maintien de la compétitivité ne semble pas être une menace, soit le manque de compétitivité est une faiblesse soit la forte pression concurrentielle est une menace → reformulation proposée dans la V3 du PDR • Préciser les difficultés de recrutement • Préciser en quoi la taille modeste des entreprises est une menace, cela serait plutôt une faiblesse si l'on considère que les entreprises ont peu de poids sur leurs marchés respectifs et ne disposent pas de la taille critique pour réaliser certains investissements
3- La matrice AFOM est-elle complète et cohérente au regard des éléments de diagnostic ? Est-elle satisfaisante sur le plan de la forme ?		L'AFOM est cohérente et complète vis-à-vis du diagnostic.
4- Les indicateurs de contexte apparaissent-ils pertinents ? Leur suivi est-il faisable ?		<p>Les IC communs ne permettent pas de suivre précisément les évolutions régionales.</p> <p>Des IC spécifiques doivent être définis, par exemple basé sur les éléments chiffrés présentés dans le diagnostic → ces indicateurs spécifiques du programme sont en cours d'élaboration, témoignant d'une bonne prise en compte des recommandations de l'ex ante.</p>
5- Les besoins identifiés découlent-ils de manière claire de l'analyse AFOM ? Sont-ils clairs ? Sont-ils priorités ?		<p>Les besoins ne sont pas priorités → Un effort significatif sur l'identification des besoins régionaux a été fourni dans la V3 du PDR, aboutissant notamment à une baisse du nombre de besoins (de 44 à 36 besoins), et à leur regroupement/classification par item.</p> <p>Certains éléments de l'AFOM ne sont pas repris dans les besoins :</p> <p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La dépendance vis-à-vis des marchés internationaux <p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le déséquilibre des rapports de force avec la distribution • La faible taille des entreprises • Les difficultés de recrutement <p>De plus, le besoin d'augmenter la part de la production sous SIQO est identifié. Le diagnostic et l'AFOM ne présentent pas la part de la production régionale dans ces démarches (uniquement % des agriculteurs produisant des SIQO, qui est relativement élevé, mais qui ne traduit pas nécessairement bien le poids économique) ni l'attractivité de ces productions pour les acteurs (meilleure rentabilité ?). Ces éléments ne permettent donc pas de considérer qu'il s'agisse d'une stratégie pertinente ni qu'il y a un besoin d'augmenter la part de la production sous SIQO.</p>




Thématique 5 : Eau et biodiversité

Questions et points d'observation	Degré	Appréciation et propositions d'améliorations
1 - Le diagnostic de synthèse est-il complet, clair et pertinent au regard de la situation régionale ?		<p>Le diagnostic est clair et pertinent.</p> <p>Le diagnostic ne fait cependant pas référence aux indicateurs de contexte</p>
2- Les éléments de diagnostic de synthèse et l'approche AFOM sont-ils suffisamment justifiés ? Par la valorisation des indicateurs de contexte ? Par des arguments de nature qualitative ?		<p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> Préciser la « régression de la diversité des espèces sauvages et domestiques » → ce constat est argumenté et sourcé dans la V3 du PDR Préciser la dégradation des zones humides → des précisions chiffrées et sourcées sont apportées dans la V3 du PDR Préciser les conflits d'usage sur la gestion de l'eau <p>Opportunités</p> <ul style="list-style-type: none"> Préciser le type et l'importance des « politiques partenariales » L'item concernant « la prise en compte sociétale » est peu factuel. Il s'agirait plutôt d'une force.--> reformulation proposée dans la V3, en lien avec l'apparition de nouvelles démarches participatives associant les habitants <p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> Préciser en quoi la concentration et la spécialisation des territoires est une menace → précisé dans la V3
3- La matrice AFOM est-elle complète et cohérente au regard des éléments de diagnostic ? Est-elle satisfaisante sur le plan de la forme ?		L'AFOM est cohérente et complète vis-à-vis du diagnostic.
4- Les indicateurs de contexte apparaissent-ils pertinents ? Leur suivi est-il faisable ?		<p>Les IC communs ne permettent pas de suivre précisément les évolutions régionales.</p> <p>Des IC spécifiques doivent être définis, par exemple basés sur les éléments chiffrés présentés dans le diagnostic → ces indicateurs spécifiques du programme sont en cours d'élaboration, témoignant d'une bonne prise en compte des recommandations de l'ex ante.</p>
5- Les besoins identifiés découlent-ils de manière claire de l'analyse AFOM ? Sont-ils clairs ? Sont-ils priorisés ?		<p>Il n'y a pas de priorisation des besoins → Un effort significatif sur l'identification des besoins régionaux a été fourni dans la V3 du PDR, aboutissant notamment à une baisse du nombre de besoins (de 44 à 36 besoins), et à leur regroupement/classification par item.</p> <p>Les besoins sont cohérents avec le diagnostic et l'AFOM. La régression de la diversité des espèces sauvages et domestiques, qui est une problématique transversales, est mise en avant dans l'AFOM mais non dans les besoins → reformulé et traité dans la V3 du PDR</p>

Thématique 6 : Energie et climat

Questions et points d'observation	Degré	Appréciation et propositions d'améliorations
1 - Le diagnostic de synthèse est-il complet, clair et pertinent au regard de la situation régionale ?		<p>Le diagnostic est clair et pertinent.</p> <p>Le diagnostic ne fait cependant pas référence aux indicateurs de contexte</p>
2- Les éléments de diagnostic de synthèse et l'approche AFOM sont-ils suffisamment justifiés ? Par la valorisation des indicateurs de contexte ? Par des arguments de nature qualitative ?		<p>Forces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Existe-t-il des estimations sur le potentiel de séquestration de carbone par les cultures • Quel est le niveau de développement des unités de méthanisation ? → <i>précisions apportées dans la V3</i> • Quelles ampleurs ont les initiatives pour valoriser le bois-énergie ? → <i>précisions apportées dans la V3 du PDR</i> <p>Faiblesses :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préciser le niveau de performance énergétique des bâtiments d'élevage et le niveau de dépendance des filières hors sol par rapport à l'énergie fossile • Préciser le niveau de consommation d'énergie en fonction des modalités de fertilisation <p>→ <i>au regard de ces deux points de vigilance, des précisions ont été apportées dans la V3</i></p> <p>Opportunité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préciser l'importance de la dynamique de renouvellement des bâtiments d'élevage. Cela ne serait pas plutôt une force ? • Préciser les opportunités de développement de l'éolien dans les exploitations → <i>relié, dans la V3 du PDR, aux démarches de territoires à énergie positive</i> • L'item sur les initiatives sur le bois énergies est présenté en force. <p>Menaces</p> <ul style="list-style-type: none"> • Préciser le risque d'accentuation de la dépendance énergétique •
3- La matrice AFOM est-elle complète et cohérente au regard des éléments de diagnostic ? Est-elle satisfaisante sur le plan de la forme ?		L'AFOM est cohérente et complète vis-à-vis du diagnostic.
4- Les indicateurs de contexte apparaissent-ils pertinents ? Leur suivi est-il faisable ?		<p>Les IC communs ne permettent pas de suivre précisément les évolutions régionales.</p> <p>Des IC spécifiques doivent être définis, par exemple basé sur les éléments chiffrés présentés dans le diagnostic. → <i>ces indicateurs spécifiques du programme sont en cours d'élaboration, témoignant d'une bonne prise en compte des recommandations de l'ex ante.</i></p>
5- Les besoins identifiés découlent-ils de manière claire de l'analyse AFOM ? Sont-ils clairs ? Sont-ils priorités ?		Il n'y a pas de priorisation des besoins → <i>Un effort significatif sur l'identification des besoins régionaux a été fourni dans la V3 du PDR, aboutissant notamment à une baisse du nombre de besoins (de 44 à 36 besoins), et à leur regroupement/classification par item.</i>

Thématique 7 : Développement des territoires ruraux

Questions et points d'observation	Degré	Appréciation et propositions d'améliorations
<p>1 - Le diagnostic de synthèse est-il complet, clair et pertinent au regard de la situation régionale ?</p>		<p>Le diagnostic fait apparaître des besoins et opportunités au titre du déploiement des TIC sur les territoires ruraux mais ne qualifie pas l'état de l'aménagement numérique du territoire et/ou la présence d'acteurs ressources sur la question (ce développement du numérique est-il porté par des stratégies locales, par exemple ? existence d'opérateurs/ acteurs/ clubs d'entreprises susceptibles de développer des usages numériques?)</p> <p>La question de la faiblesse de l'offre de formation locale n'est pas abordée dans ce diagnostic général, de même que la richesse et le rôle structurant du tissu associatif en milieu rural. Enfin, la description des modes de transports alternatifs est restreinte aux modes de déplacement doux (cyclables) et partagé (covoiturage) alors que pourraient aussi être évoqués l'offre TER, les cars interurbains, le transport à la demande, le sujet de la mise en accessibilité de ce moyens de locomotion (cf. DTS).</p> <p>Ces aspects pourraient être précisés au moment de la présentation de la problématique de maintien et accroissement de l'offre de services (santé, TIC, artisanat-commerce, transport-mobilité...)</p> <p>Concernant l'ingénierie territoriale, le diagnostic mentionne les initiatives locales de coopérations ayant conduit à la création de Pays, et à l'engagement de territoires organisés dans la démarche Leader. Il n'est pas fait mention aux Pôles d'Excellence Rurale, au titre des dynamiques de structuration d'acteurs autour de stratégies locales ?</p> <p>En dehors de ces quelques manques, le diagnostic transcrit, de manière claire, la situation régionale : hétérogénéité des territoires ruraux, démographie (complétée par le focus « démographie des hommes et femmes du secteur agricole » dans l'item Agriculture), inégalité d'accès aux services, TIC, fragilité de la population rurale et du tissu économique, existence de territoires structurés et d'une ingénierie de projet localement</p>
<p>2- Les éléments de diagnostic de synthèse et l'approche AFOM sont-ils suffisamment justifiés ? Par la valorisation des indicateurs de contexte ? Par des arguments de nature qualitative ?</p>		<p>Le diagnostic de synthèse comporte un certain nombre d'éléments quantifiés et qualitatifs justifiant les caractéristiques des territoires ruraux présentées, mais des éléments de justification seraient utiles quant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au vieillissement de la population en région • au coût de la vie modérée attirant de nouveaux habitants • à la faiblesse du tourisme rural au regard de l'afflux touristique littoral <p>L'analyse AFOM ne compte aucune donnée chiffrée. Certaines données (dont indicateurs de contexte, parfois précisés dans le diagnostic de synthèse) pourraient pourtant être réinsérées dans l'AFOM. → Un effort significatif de précision de chiffrage des enjeux présentés dans l'AFOM a été réalisé. Des sources ont été précisées pour les constats dressés, même si certains points restent non argumentés (données de nature dynamique apparaissent nécessaires pour justifier le phénomène de paupérisation de la population en zone rurale)</p>
<p>3- La matrice AFOM est-elle complète et cohérente au regard des éléments de diagnostic ? Est-elle satisfaisante sur le plan de la forme ?</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Certains atouts, faiblesses, opportunités ou menaces ne découlent pas directement du diagnostic de synthèse ; on ne voit pas toujours le lien entre la situation régionale décrite dans un premier temps et les enjeux présentés ensuite. C'est le cas par exemple du point suivant: La faible mixité des usages conduisant à une séparation géographique des activités (travail, commerces, loisirs...) <p>Globalement, sur le plan de la forme, et et grâce à l'effort de</p>

		<p>contextualisation (ajout de des données quantifiées notamment), l'AFOM est de bonne qualité et respecte le nouveau cadre réglementaire.</p> <p>Il pourrait être cependant être utile de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eviter les redondances, notamment entre faiblesses et menace et reclasser l'AFOM en conséquence : la baisse du niveau de services de base en zone rurale est ainsi évoquée de manière proche dans les faiblesses ainsi que le vieillissement des populations •
<p>4- Les indicateurs de contexte apparaissent-ils pertinents ? Leur suivi est-il faisable ?</p>		<p>Sur l'aspect Territoires ruraux, le diagnostic et l'AFOM ne sont pas ou très peu argumentés par des données chiffrées et celles-ci ne sont pas reliées aux indicateurs de contexte.</p> <p>Des IC spécifiques pourraient par ailleurs être définis, de façon à caractériser les spécificités de la Région Poitou-Charentes → <i>ces indicateurs spécifiques du programme sont en cours d'élaboration, témoignant d'une bonne prise en compte des recommandations de l'ex ante.</i></p>
<p>5- Les besoins identifiés découlent-ils de manière claire de l'analyse AFOM ? Sont-ils clairs ? Sont-ils priorités ?</p>		<p>Les liens logiques entre diagnostic-AFOM et besoins identifiés apparaissent très clairement.</p> <p>Les besoins ne sont pas, au stade du chapitre 4.2, priorités → <i>Un effort significatif sur l'identification des besoins régionaux a été fourni dans la V3 du PDR, aboutissant notamment à une baisse du nombre de besoins (de 44 à 36 besoins), et à leur regroupement/ classification par item.</i></p> <p>On pourrait noter qu'aucun besoin de fait apparaît les enjeux de développement touristique des territoires ruraux pourtant abordés dans l'AFOM.</p> <p>Une mention aux opportunités de valorisation des ressources naturelles/productions locales pourrait donc être ajoutée dans les opportunités → <i>ajouté/ reformulé dans la V3 du PDR</i></p>

2.1.2 Synthèse globale des tableaux thématiques et analyse des besoins identifiés

En synthèse des analyses détaillées du diagnostic et de l'AFOM, présentées par thématique dans la partie précédente, les éléments ci-dessous mettent en exergue les principaux points à retenir.

- ➔ Le format du diagnostic de synthèse et de l'AFOM correspond aux nouvelles attentes de la Commission, tant en termes de caractères, que dans l'organisation des analyses par thématique.

On soulignera néanmoins une organisation par item différente pour le diagnostic de synthèse de celle de l'AFOM. Dans le diagnostic par exemple, les thématiques environnementale et climatique ne sont ainsi pas abordées de manière distincte, mais sont essentiellement résumées au travers des pressions sur l'environnement du secteur agricole. Cette organisation tend donc à perturber pour partie la lecture de ce premier chapitre.

A l'inverse, il convient de souligner un effort significatif de mise en avant des enjeux liés au transfert de connaissances et à la formation d'une part, à la recherche et à l'innovation d'autre part, dans la nouvelle version de l'AFOM réceptionnée le 18/04/2014. Ainsi, les atouts, faiblesses, opportunités et menaces identifiées y sont traitées séparément et articulées autour des items suivants :

- Eléments transversaux,
- Formation et transfert de connaissances
- Recherche et innovation
- Agriculture,
- Sylviculture
- Industries agroalimentaires
- Biodiversité et eau
- Energie-Climat
- Territoires ruraux

- ➔ L'état des lieux apparaît globalement conforme à la situation régionale. De plus, un important travail d'argumentation et de chiffrage des éléments descriptifs et explicatifs proposés a été réalisé dans le cadre de l'AFOM, comme le soulignent les tableaux d'analyse détaillée présentés ci-avant. Des sources ont été précisées pour un certain nombre de constats, conformément aux recommandations formulées au cours des précédentes étapes de l'évaluation ex ante. Les indicateurs de contexte utilisés ne sont pas reliés au tableau des IC en fin d'AFOM (ils n'apparaissent donc pas toujours datés) mais la présence de nombreuses données chiffrées et sourcées dans l'AFOM permettent néanmoins d'objectiver les enjeux mis en avant.

- ➔ Des indicateurs de contexte restent à renseigner et notamment les indicateurs environnementaux et climatiques : forêts protégées, qualité de l'eau au regard des quantités azote et phosphore, émissions de GES issues de l'agriculture, production énergie renouvelable d'origine agricole et sylvicole...

Par ailleurs, des indicateurs de contexte spécifiques à la région Poitou-Charentes pourraient être mis en avant, de façon à caractériser les spécificités régionales et faciliter la priorisation des enjeux et besoins clés à horizon 2020. Sur ce point, un tableau d'indicateurs de contexte spécifiques du programme est en cours d'élaboration, témoignant là encore d'une bonne prise en compte des recommandations de l'ex ante.

- ➔ Un travail globalement approfondi d'identification des besoins des secteurs agricole, agroalimentaire, sylvicole et des territoires ruraux a été fourni. Dans la version V3 du PDR, un regroupement/classification des besoins identifiés par item a été réalisé, ce qui facilite la lecture des liens logiques entre constats et enjeux mis en avant dans le diagnostic et l'AFOM et besoins identifiés.

- Le nombre important de besoins (la Commission recommande en général, comme évoqué lors des différents échanges bilatéraux avec les futures autorités de gestion, une vingtaine de besoins) souligne la nécessité d'une hiérarchisation au regard de la situation régionale. Si la section « Stratégie » suivante du PDR est l'occasion d'une sélection des besoins et de priorisation d'orientations stratégiques pour le programme, il reste que la hiérarchisation des besoins permettrait au préalable une meilleure compréhension des défis et dangers majeurs pour l'agriculture, l'industrie agroalimentaire, la forêt et les territoires ruraux d'ici 2020, avant de déterminer quels sont ceux auxquels le programme de développement rural aura vocation à répondre et de quelle manière. Dans le cadre de la version V3 du PDR, les besoins restent non priorités. On soulignera néanmoins l'effort significatif consenti sur ce chapitre, qui a permis une baisse du nombre de besoins (de 44 à 36 besoins entre V2 et V3). Ce travail facilite grandement la lecture de la stratégie ci-après retenue dans le cadre du PDR Poitou-Charentes.

2.2 Evaluation de la pertinence de la stratégie visant à répondre aux besoins

2.2.1 Rappel des besoins et correspondance des orientations stratégiques

Le volet Stratégie générale du PDR à vocation à mettre en avant les besoins prioritaires auxquels la Région entend répondre par le biais du FEADER, et ainsi à clarifier les objectifs prioritaires du programme. Ces choix stratégiques justifient notamment les principaux arbitrages financiers de la maquette FEADER.

A partir des 36 besoins identifiés, des orientations stratégiques clés ont été définies et retenues dans le cadre de la stratégie. Pour autant, le périmètre de ces orientations reste vaste. L'ensemble des besoins semble avoir été retenus au titre de la stratégie, ou a fortiori, la non sélection des besoins jugés moins stratégiques dans le cadre du PDR n'apparaît du moins pas clairement, comme l'illustre la mise en cohérence des besoins et orientations dans le tableau ci-infra. In fine le lien « en entonnoir » entre besoins et orientations pourrait être amélioré.

Besoins identifiés	Orientations stratégiques retenues
Améliorer la performance énergétique des exploitations en intégrant les principes de l'agriculture durable	<p>Garantir un secteur primaire diversifié, compétitif et pourvoyeur d'emplois non délocalisables :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Consolidation des revenus agricoles et sylvicoles • Amélioration de la performance économique des entreprises agricoles (modernisation des outils de production, réduction des coûts énergétiques et de la dépendance aux intrants...) • Maintien de l'élevage et de ses industries • Meilleure performance de l'aval de la filière sylvicole (première transformation surtout)
Favoriser le maintien de la diversité de l'élevage et de ses filières	
Développer la valeur ajoutée par la diversification des activités agricoles des exploitations et des territoires	
Développer l'autonomie alimentaire des exploitations agricoles d'élevage notamment en protéines	
Diversifier les débouchés et améliorer la compétitivité de la filière	
Limitier le rythme d'artificialisation des terres agricoles	<p>Assurer l'installation et le renouvellement des générations en agriculture et préserver le patrimoine foncier de la Région</p> <ul style="list-style-type: none"> • Limitation des freins à l'installation (accès au foncier notamment) • Information sur les métiers agricoles et travail sur l'image de l'agriculture • Responsabilisation des acteurs autour de l'enjeu
Assurer d'urgence le renouvellement des générations par le soutien à l'installation	

	d'artificialisation non justifiée des terres agricoles et naturelles
Multiplier les actions de transfert de connaissance entre la recherche développement, les applications techniques et les professionnels	Encourager l'innovation et la formation <ul style="list-style-type: none"> • Accompagnement des besoins en formation initiale et continue • Intégration dans les socles de formation des notions d'agriculture durable et d'économie verte • Valorisation des retours d'expérience entre agriculteurs et avec les établissements d'enseignement agricole
Développer la formation continue pour les salariés et les chefs d'entreprises sur le développement durable et l'innovation	
Prioriser la recherche et l'innovation sur les enjeux spécifiques régionaux	
Favoriser les systèmes d'exploitation et les pratiques faiblement émetteurs de gaz à effet de serre	Favoriser une agriculture économe en intrants et autonome en énergie : <ul style="list-style-type: none"> • Valorisation des produits connexes et déchets par l'économie circulaire et recherche d'une autonomie régionale en azote et en énergie • Valorisation des différentes sources d'énergies renouvelables locales • Amélioration de la performance énergétique des bâtiments et équipements • Levier à exploiter au titre de la production de biomasse bois-énergie
Soutenir la généralisation de pratiques d'agriculture durable : agriculture biologique, agroforesterie...	
Diversifier le bouquet énergétique par l'utilisation de plusieurs énergies renouvelables	
Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments pour réduire les coûts et donc augmenter la rentabilité des ateliers	
Développer la valorisation locale des productions y compris en période touristique	Valoriser les productions locales durables et de qualité pour consolider le lien entre producteurs et consommateurs <ul style="list-style-type: none"> • Développement des filières courtes • Valorisation des productions locales engagées dans des démarches de qualité • Renforcements de l'identité des produits régionaux et des démarches leur procurant une plus forte valeur ajoutée
Développer une offre en produits issus de l'agriculture biologique en réponse à une demande forte du marché	
Développer les marchés des produits régionaux à travers les signes de qualité	
Assurer l'approvisionnement des outils de transformation	Soutenir le développement d'une industrie agroalimentaire moderne, innovante et ancrée dans les territoires <ul style="list-style-type: none"> • Modernisation de l'outil de production des entreprises agroalimentaires et innovation • Valorisation de la transformation des productions agricoles et aquacoles pour la conquête de nouveaux marchés • Développement de stratégies amont-aval
Moderniser les outils d'abattage et de transformation	
Proposer, par l'innovation, des produits adaptés aux nouvelles attentes des consommateurs en France et à l'étranger	
Développer l'agriculture durable de façon prioritaire sur les zones d'alimentation en eau pour la fourniture d'eau potable	Développer une agriculture respectueuse des ressources et richesses naturelles <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation économe de l'eau par une gestion durable sur le plan quantitatif et une reconquête qualitative de la ressource ; développement des cultures économe en eau, et couverture par des outils d'irrigation efficaces • Confortement des pratiques agricoles avec fonction environnementale et l'agro-écologie • Développement de l'agriculture biologique
Diffuser largement les techniques d'usage économe de la ressource en eau en agriculture	
Diffuser largement les techniques d'usage économe de la ressource en eau en agriculture	
Maintenir les systèmes prairiaux dans les zones de forte richesse écologique	
Préserver les territoires bocagers de la région	

Développer l'agriculture durable de façon prioritaire sur les zones d'alimentation en eau pour la fourniture d'eau potable	
Valoriser les zones humides pour leur importance pour l'eau et la biodiversité	
Sauvegarder les espaces agricoles hébergeant des espèces à forte valeur patrimoniale au plan européen	
Développer l'autonomie énergétique d'une ou d'un groupe d'exploitations agricoles	<p>Diminuer les émissions de GES et s'adapter au changement climatique :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diminution à la source des GES produits par l'agriculture (dont réduction des fertilisants azotés) • Stockage du carbone dans les sols en lien avec le maintien d'une activité biologique favorisant les taux de matière organique • Actions de sensibilisation/ formation pour l'anticipation du changement climatique
Promouvoir une gestion forestière durable avec une approche collective à l'échelle des massifs	<p>Encourager une gestion forestière adaptée à l'exploitation durable de la ressource</p> <ul style="list-style-type: none"> • Animation en faveur d'une gestion forestière durable en vue d'alimenter l'industrie locale du bois • Développement des nouveaux usages du bois • Priorité donnée à la filière peuplier dans les soutiens aux actions sur la forêt régionale • Valorisation de l'arbre hors-forêt
Augmenter la récolte de bois d'œuvre	
Améliorer la mobilisation de la ressource par l'animation et la desserte	
Développer localement la fabrication de produits à forte valeur ajoutée notamment avec des essences locales	
Développer les démarches collectives et les synergies d'action au sein entre filières	<p>Soutenir les dynamiques locales innovantes et multi-partenariales</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutiens aux groupements d'actions associant, sur un territoire, les diverses formes d'agriculture et d'acteurs en lien avec la production agricole
Garantir l'accès aux services de base aux populations rurales dans le cadre de démarches intercommunales	<p>Maintenir dans les territoires ruraux une économie dynamique résiliente et une offre adaptée en services de base</p> <ul style="list-style-type: none"> • Diversification de l'économie rurale par la création d'entreprises innovantes, valorisant les ressources naturelles/ productions locales <p>Maintien des « services au public » : mutualisation, expérimentations (notamment via usages numériques)</p>
Diversifier l'économie rurale par la création d'entreprises innovantes valorisant mes ressources et les productions locales	
Apporter aux territoires ruraux un accès de qualité aux technologies de l'information et de la communication et former à ces usages	

Au-delà du périmètre large des orientations, et de la question du lien « besoins-orientations », il est à noter que les orientations ne sont pas explicitement priorisées entre elles, et le chapitre de la stratégie générale « Justification des besoins relevés » ne met pas en avant les principaux défis majeurs à relever en Poitou-Charentes pour 2020, dans les secteurs agricole, sylvicole, agroalimentaire et dans les territoires ruraux. Dès lors, ce volet stratégique ne permet pas toujours de lire les enjeux sur lesquels le programme entend mettre l'accent et aux travers desquels les arbitrages financiers seront à analyser.

Ce chapitre a l'intérêt de préciser le contenu des orientations sélectionnées et leur justification mais n'apporte pas d'argumentaires particuliers relatifs à l'approche territoriale LEADER, à la question du Partenariat Européen pour l'Innovation (sujets toutefois abordés succinctement dans la cadre de la description des contributions du programme aux objectifs transversaux), à la question de la mobilisation de l'ingénierie financière au titre du soutien à l'agriculture, la sylviculture, l'agroalimentaire ou encore les territoires ruraux...

2.2.2 Choix et justification des priorités et domaines prioritaires associés aux besoins

Orientations stratégiques	Priorités et domaines prioritaires ciblés																			
	P1			P2		P3			P4			P5					P6			
	A	B	C	A	B	A	B	C	A	B	C	A	B	C	D	E	A	B	C	
Garantir un secteur primaire diversifié, compétitif et pourvoyeur d'emplois	x	x	x	x		X	x							x	x	x	x		x	x
Assurer l'installation et le renouvellement des générations en agriculture et préserver le patrimoine foncier de la Région					x			x												
Développer une agriculture respectueuse des ressources et richesses naturelles									x	x	x	x	x	x	x	x				
Diminuer les émissions de GES et s'adapter aux changements climatiques														x	x	x	x			
Favoriser une agriculture économe en intrants et autonome en énergie									x	x		x	x	x	x	x				
S'orienter vers une gestion forestière adaptée à une exploitation durable de la ressource			x								x					x				
Valoriser les productions locales durables et de qualité pour consolider le lien entre producteurs et consommateurs						X												x	x	
Encourager l'innovation et la formation	x	x	x																	
Soutenir le développement d'une industrie agroalimentaire moderne, innovante et ancrée dans les territoires		x	x			X												x	x	
Soutenir les dynamiques locales innovantes et multi-partenariales																		x	x	x
Maintenir dans les territoires ruraux une économie dynamique et une offre adaptée en services de base						X												x	x	



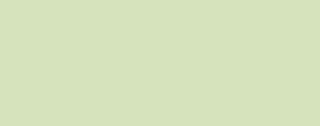
Le tableau ci-dessus fait le lien entre les orientations stratégiques retenues et leur contribution aux priorités et domaines prioritaires (DP) du FEADER. On notera ici une petite incohérence avec la sélection des domaines prioritaires telle que présentée page 39 du PDR dans le cadre du chapitre « Choix des objectifs, priorités et sous-priorités ». Ainsi, dans ce chapitre, les domaines prioritaires 1Aet 3B ne sont pas conservés alors même que certaines orientations du programme expriment des besoins au titre de ces DP. Cette incohérence se retrouve également dans la description, dans les fiches-mesures concernées, de la contribution de chaque article aux priorités et DP.

2.2.3 Dispositifs mobilisés pour répondre aux enjeux et reconstitution de la logique d'intervention par priorité

Priorité 1- Favoriser le transfert de connaissance et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture, de la sylviculture ainsi que dans les zones rurales

Le tableau suivant récapitule les dispositifs mobilisés pour chacun des domaines prioritaires de la Priorité 1 :

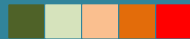
	Priorité 1		
	Domaine Prioritaire 1A	Domaine Prioritaire 1B	Domaine Prioritaire 1C
Article 14 - Transfert de connaissances et actions d'information			
Formation professionnelle			
Démonstration et information			
Article 35 - Coopération			
Groupes opérationnels du PEI			
Projets pilotes et développement de nouveaux produits et pratiques			
Coopération en vue de la mise en place de plateformes logistiques et activités de promotion de circuits courts			
Autres stratégies locales de développement			
Plans de gestion forestière			
Article 43 à 45 - LEADER			
Soutien préparatoire LEADER			
Mise en œuvre LEADER			
Coopération des GAL			
Fonctionnement animation GAL			

Mesure / Article	Dispositifs	En quoi ce dispositif est-il ou pas, pertinent pour répondre aux besoins identifiés ?	En quoi ce dispositif est-il ou pas, adapté pour apporter une contribution aux priorités et domaines prioritaires sur lesquels il est fléché?	Évaluation in fine 
Article 14 « Transfert de connaissances et actions d'information » :	<p>Actions de formation professionnelle des actifs dans les secteurs de l'agriculture</p> <p>Démonstrations et actions d'information</p>	<p>Cette mesure couvre le besoin de formation continue des actifs agricoles.</p> <p>Un autre besoin est couvert indirectement : accompagnement des acteurs pour anticiper les évolutions</p> <p>Cette mesure regroupe une vaste palette d'actions qui correspondent aux besoins de formation, d'innovation, d'évolution des pratiques</p>	<p>Cette mesure contribue au DP 1C (Favoriser l'apprentissage tout au long de la vie et la formation professionnelle dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie).</p> <p>Cependant, les questions de formation sont transversales et peuvent ainsi être liées indirectement à de nombreux DP.</p> <p>Cette mesure contribue au DP 1A</p>	
Article « Coopération » 35	<p>La mise en place et le fonctionnement des groupes opérationnels du PEI</p> <p>Projets pilotes et développement de collaborations visant à créer de nouveaux produits, pratiques ou procédés et technologies</p> <p>Le développement ou la création de circuits courts</p> <p>L'élaboration/l'animation de stratégies locales</p> <p>La conception de plans de gestion forestière</p>	<p>Pas de lien direct identifié entre cette mesure et les besoins</p>	<p><i>Ces mesures contribuent potentiellement à la coopération, à l'innovation et au développement des connaissances (1A) et à renforcer les liens entre secteurs (1B)</i></p>	
Article « LEADER » 43-45	<p>Soutien préparatoire Leader</p>	<p>Lien direct entre cette mesure et l'enjeu de développement des capacités d'ingénierie des territoires de projet à porter une stratégie locale de développement pertinente et « impliquante » pour l'ensemble des acteurs d'un territoire</p>	<p><i>Ces mesures contribuent potentiellement à la coopération, à l'innovation et au développement des connaissances (1A)</i></p>	

Priorité 2 - Améliorer la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture et promouvoir les techniques agricoles innovantes ainsi que la gestion durable des forêts

Le tableau suivant récapitule les dispositifs mobilisés pour chacun des domaines prioritaires de la Priorité 2 :

	Priorité 2	
	Domaine Prioritaire 2A	Domaine Prioritaire 2B
Article 14 - Transfert de connaissances et actions d'information		
Formation professionnelle		
Démonstration et information		
Article 17 - Investissements physiques		
Invest. dans les exploitations agricoles		
Investissements transformation- commercialisation		
Invest. infra. agriculture foresterie		
Investissements non productifs		
Article 19 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises		
Aide au démarrage jeunes agriculteurs		
Aide au démarrage -développement petites exploitations		
Investissements activités non agricoles		
Article 35 - Coopération		
Groupes opérationnels du PEI		
Projets pilotes et développement de nouveaux produits et pratiques		
Coopération en vue de la mise en place de plateformes logistiques et activités de promotion de circuits courts		
Autres stratégies locales de développement		
Plans de gestion forestière		


Mesure / Article	Dispositifs	En quoi ce dispositif est-il ou pas, pertinent pour répondre aux besoins identifiés ?	En quoi ce dispositif est-il ou pas, adapté pour apporter une contribution aux priorités et domaines prioritaires sur lesquels il est fléché?	Evaluation in fine 
Article 14 « Transfert de connaissances »	Actions de formation professionnelle des actifs dans les secteurs de l'agriculture	<p>Cette mesure couvre le besoin de formation continue des actifs agricoles.</p> <p>Un autre besoin est couvert indirectement : accompagnement des acteurs pour anticiper les évolutions</p>	<p><i>Cette mesure contribue aux domaines prioritaires d'amélioration de la compétitivité du secteur agricole DP 2A et 2B. Cependant, les questions de formation sont transversales et peuvent ainsi être liées indirectement à de nombreux DP.</i></p>	
	Démonstrations et actions d'information	<p>Cette mesure regroupe une vaste palette d'actions qui correspondent aux besoins de formation, d'innovation, d'évolution des pratiques</p>	<p><i>Cette mesure contribue au DP 2A</i></p>	
Article 17 « Investissements physiques »	Investissements dans les exploitations agricoles	<p>Ces mesures sont pertinentes pour répondre aux besoins suivants en lien avec la priorité 2 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conserver un secteur primaire compétitif et pourvoyeur d'emploi • Développer la valeur ajoutée des productions notamment en élevage, • Moderniser le parc bâtiments des élevages spécialisés, • Augmenter l'attractivité des métiers de l'agriculture, de la sylviculture et de l'agroalimentaire ; • Accompagner les entreprises pour la modernisation de leurs outils de production et leur adaptation aux évolutions des marchés • Améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments agricoles 	<p><i>Ces mesures d'investissement sont adaptées pour l'amélioration de la compétitivité, la restructuration et la modernisation des secteurs agricoles et sylvicoles (DP 2A)</i></p>	
	Investissements en faveur de la transformation-commercialisation			
Article 19 « Développement des exploitations agricoles et des entreprises »	Aide au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs	<p>Cette mesure correspond au besoin de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs pour le renouvellement des générations et faciliter les transmissions.</p>	<p><i>Ces mesures contribuent DP 2A et 2B qui visent à favoriser la diversification des exploitations et l'entrée d'exploitant agricoles suffisamment qualifiés et le renouvellement des générations.</i></p> <p><i>Cette mesure contribue au DP 2A en ce qu'elle assure un appui à la diversification des activités agricoles via un soutien aux investissements de développement, gage d'une meilleure compétitivité de ces activités en milieu rural.</i></p>	
	Aide au démarrage pour le développement des petites exploitations agricoles	<p>Dans le cadre de la priorité 2, cette mesure correspond au besoin de favoriser l'installation de nouveaux agriculteurs pour le renouvellement des générations et faciliter les transmissions.</p>		
	Aide aux investissements dans des activités non agricoles	<p>Dans le cadre de la priorité 2, cette mesure correspond au besoin de soutenir les investissements des ménages agricoles en faveur du développement d'activités non agricoles (diversification).</p>		
Article 27 « Mise en place de groupements de producteurs »	Aide à la mise en place de groupements de producteurs	<p>Cette mesure correspond au besoin d'accompagner les entreprises pour la modernisation de leurs outils de production et leur adaptation aux évolutions des marchés</p>	<p><i>Cette mesure contribue au DP 2A car elle permet une meilleure organisation des producteurs</i></p>	

Article « Coopération »	35	La mise en place et le fonctionnement des groupes opérationnels	Ces mesures couvrent un champ très vaste. Les liens entre ces mesures et les besoins connectés à la priorité 2 méritent d'être précisés.	<i>La contribution de ces mesures à la priorité 2 ne peut pas être établie clairement.</i>	
		Projets pilotes et développement de collaborations visant à créer de nouveaux produits, pratiques ou procédés et technologies			
		Le développement ou la création de circuits courts			

Priorité 3 - Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire incluant la transformation et la vente de produits agricoles, le bien-être animal et la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

Le tableau suivant récapitule les dispositifs mobilisés pour chacun des domaines prioritaires de la Priorité 3 :

	Priorité 3	
	Domaine Prioritaire 3A	Domaine Prioritaire 3B
Article 14 - Transfert de connaissances et actions d'information		
Formation professionnelle		
Démonstration et information		
Article 15 - Services de conseil		
Conseil		
Article 16 - Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires		
Systèmes de certification		
Soutien aux activités d'information et de promotion		
Article 17 - Investissements physiques		
Invest. dans les exploitations agricoles		
Investissements transformation- commercialisation		
Invest. infra. agriculture foresterie		
Investissements non productifs		
Article 35 - Coopération		
Groupes opérationnels du PEI		
Projets pilotes et développement de nouveaux produits et pratiques		
Coopération en vue de la mise en place de plateformes logistiques et activités de promotion de circuits courts		
Autres stratégies locales de développement		
Plans de gestion forestière		

Mesure / Article	Dispositifs	En quoi ce dispositif est-il ou pas, pertinent pour répondre aux besoins identifiés ?	En quoi ce dispositif est-il ou pas, adapté pour apporter une contribution aux priorités et domaines prioritaires sur lesquels il est fléché?	Évaluation in fine 
Article 16 « Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires »	Systèmes de certification volontaires	Cette mesure s'inscrit dans les besoins liés aux SIQO : augmentation de la part des produits commercialisés sous SIQO et augmentation de la notoriété et de la lisibilité des SIQO.	<i>Ces mesures permettent une meilleure structuration des filières, de plus, les SIQO sont un vecteur de communication envers les consommateurs</i>	
	Activités de promotion des régimes de qualité	Le soutien à la promotion est cohérent avec l'importance des SIQO en région et le besoin de notoriété. Les PME/TPE non utilisatrices de SIQO, les circuits courts ont également besoin de promotion, or le dispositifs semble les exclure. Ces besoins ne sont donc pas couverts.	<i>La valorisation locale n'est le fait exclusif des « SIQO » qui sont davantage conçu pour l'exploitation des circuits longs, hors territoire</i>	
Article 17 « Investissements physiques »	Investissements en faveur de la transformation-commercialisation de produits agricoles	Cette mesure répond aux besoins liés à la compétitivité des filières agricoles, au développement de la valeur ajoutée et l'adaptation aux nouvelles attentes du marché.	<i>La contribution de ces mesures aux DP 3A mérite d'être précisée</i>	
Article 35 - Coopération	La mise en place et le fonctionnement des groupes opérationnels	Aucun lien direct n'est identifié entre cette mesure et les besoins identifiés pour la priorité 3	<i>Cette mesure ne contribue pas à la priorité 3</i>	
	Projets pilotes et développement de collaborations visant à créer de nouveaux produits, pratiques ou procédés et technologies	Aucun lien direct n'est identifié entre cette mesure et les besoins identifiés pour la priorité 3	<i>Cette mesure ne contribue pas à la priorité 3</i>	
	Le développement ou la création de circuits courts	Cette mesure est liée au besoin « Renforcer le lien entre agriculteurs et consommateurs en favorisant les circuits courts notamment dans les zones périurbaines »	<i>Cette mesure contribue au DP3A en soutenant les circuits courts.</i>	

Priorité 4 - Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes en lien avec l'agriculture et la sylviculture

Le tableau suivant récapitule les dispositifs mobilisés pour chacun des domaines prioritaires de la Priorité 4 :

	Priorité 4		
	Domaine Prioritaire 4A	Domaine Prioritaire 4B	Domaine Prioritaire 4C
Article 14 - Transfert de connaissances et actions d'information			
Formation professionnelle			
Démonstration et information			
Article 15 - Services de conseil			
Conseil			
Article 17 - Investissements physiques			
Invest. dans les exploitations agricoles			
Investissements transformation- commercialisation			
Invest. infra. agriculture foresterie			
Investissements non productifs			
Article 21 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts			
Maintien boisement et création surfaces boisées			
Mise en place syst. Agroforestiers			
Prévention dommages causés aux forêts			
Réparation dommages causés aux forêts			
Invest. Résilience ecosyst. forestiers			
Invest. nouvelles techniques et dans transfo. commercialisation produits			
Article 28 - Agroenvironnement-climat			
Paiements agro-environnementaux climatiques			
Conservation ressources génétiques			
Article 29 - Agriculture biologique			
conversion agriculture biologique			
maintien agriculture biologique			
Article 31 - ICHN			
Paiements en faveur des zones autres			
Article 35 - Coopération			
Groupes opérationnels du PEI			
Projets pilotes et développement de nouveaux produits et pratiques			
Coopération en vue de la mise en place de plateformes logistiques et activités de promotion de circuits courts			
Autres stratégies locales de développement			
Plans de gestion forestière			

Mesure / Article	Dispositifs	En quoi ce dispositif est-il ou pas, pertinent pour répondre aux besoins identifiés ?	En quoi ce dispositif est-il ou pas, adapté pour apporter une contribution aux priorités et domaines prioritaires sur lesquels il est fléché?	Evaluation in fine
Article 17 « Investissements physiques »	Investissements dans les exploitations agricoles	Cette mesure liée au plan végétal environnement soutient une utilisation raisonnée des pesticides, et la gestion efficace de l'eau et du travail au sol. De fait, elle contribue à répondre au défi du développement de l'agriculture durable.	<i>La mesure contribue directement aux DP 4B « gestion de l'eau » et 4C « gestion des sols »</i>	
	Investissements pour la création et le développement d'infrastructures en agriculture et foresterie	Cette mesure en faveur de la mise en place d'infrastructures hydrauliques agricoles favorise les méthodes et moyens de substitution d'eau prélevée dans les milieux aquatiques. Dès lors, elle répond bien de l'enjeu de diffusion des techniques d'usage économe de la ressource en eau en agriculture.	<i>La mesure contribue directement au DP 4B « gestion de l'eau ».</i>	
Article 21 « Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts »	Création de surfaces boisées et maintien des boisements	Ces mesures sont liées au besoin « assurer une gestion durable de la forêt prenant en compte les enjeux environnementaux »	<i>Cette mesure favorise le boisement et le maintien des surfaces boisées, elle contribue donc aux DP 41 ? B et C sur la biodiversité, la gestion de l'eau et des sols.</i>	
	Mise en place de systèmes agroforestiers	Ces mesures sont liées au besoin « Développer la présence de l'arbre hors forêt via les systèmes agroforestiers »	<i>Cette mesure favorise le boisement et le maintien des surfaces boisées, elle contribue donc aux DP 41 ? B et C sur la biodiversité, la gestion de l'eau et des sols.</i>	
	Prévention et réparation des dommages causés aux forêts par des incendies, des catastrophes naturelles et des événements catastrophiques	Cette mesure n'est pas directement liée à des besoins identifiés pour la priorité 4	<i>Cette mesure ne contribue pas à la priorité 4</i>	
	Investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers	Cette mesure n'est pas directement liée à des besoins identifiés pour la priorité 4	<i>Cette mesure ne contribue pas à la priorité 4</i>	
Article 28 « Agroenvironnement et climat »	Paiements environnementaux et climatiques	Le contenu de cette mesure doit être précisé. Les besoins auxquels elle est potentiellement liée sont notamment : Développer une agriculture durable permettant de reconquérir une eau de qualité Maintenir les systèmes prairiaux par l'élevage extensif dans les zones de forte richesse écologique pour sauvegarde de la diversité des paysages et des habitats	<i>Cette mesure contribue potentiellement à tous les DP de la priorité 4.</i>	


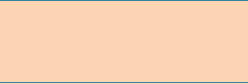

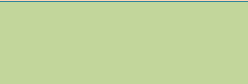
		naturels		
		Aide à la conservation des ressources génétiques en agriculture	Cette mesure n'est pas directement liée à des besoins identifiés pour la priorité 4	<i>Cette mesure ne contribue pas à la priorité 4</i>
Article « Agriculture Biologique »	29	Conversion AB	Ces mesures sont directement liées à l'enjeu « Développer les systèmes agricoles non-conventionnels et notamment l'agriculture biologique » et indirectement aux différents enjeux liés à l'environnement, notamment à la qualité de l'eau	<i>Ces mesures contribuent potentiellement à tous les DP de la priorité 4.</i>
		Maintien AB		
Article « Coopération »	35	La mise en place et le fonctionnement des groupes opérationnels	Le lien entre ces mesures et la priorité 4 nécessite d'être précisé.	<i>La contribution de ces mesures à la priorité 4 mérite d'être précisée.</i>
		Projets pilotes et développement de collaborations visant à créer de nouveaux produits, pratiques ou procédés et technologies		
		La conception de plans de gestion forestière		

Priorité 5 - Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente face au changement climatique, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la sylviculture

Le tableau suivant récapitule les dispositifs mobilisés pour chacun des domaines prioritaires de la Priorité 5 :

	Priorité 5				
	Domaine Prioritaire 5A	Domaine Prioritaire 5B	Domaine Prioritaire 5C	Domaine Prioritaire 5D	Domaine Prioritaire 5E
Article 14 - Transfert de connaissances et actions d'information					
Formation professionnelle					
Démonstration et information					
Article 17 - Investissements physiques					
Invest. dans les exploitations agricoles					
Investissements transformation- commercialisation					
Invest. infra. agriculture foresterie					
Investissements non productifs					
Article 20 - Services de bases et rénovation des villages dans les zones rurales					
Plans communes - Docs Natura 2000					
Invest. tout type infra. petite échelle					
Invest. Infras. Haut débit et à l'accès à ces infras.					
Invest. services de base à la population					
Invest. infra. récréatives et info touristiques					
Etudes et invest. Entretien restauration patrimoine naturel culturel					
Article 21 - Boisement et création de surfaces boisées					
Maintien boisement et création surfaces boisées					
Mise en place syst. Agroforestiers					
Prévention dommages causés aux forêts					
Réparation dommages causés aux forêts					
Invest. Résilience ecosyst. forestiers					
Invest. nouvelles techniques et dans transfo. commercialisation produits					
Article 28 - Agroenvironnement-climat					
Paiements agro-environnementaux climatiques					
Conservation ressources génétiques					
Article 29 - Agriculture biologique					
conversion agriculture biologique					
maintien agriculture biologique					
Article 31 - ICHN					
Paiements en faveur des zones autres					

Article 35 - Coopération					
Groupes opérationnels du PEI					
Projets pilotes et développement de nouveaux produits et pratiques					
Coopération en vue de la mise en place de plateformes logistiques et activités de promotion de circuits courts					
Autres stratégies locales de développement					
Plans de gestion forestière					


Mesure / Article	Dispositifs	En quoi ce dispositif est-il ou pas, pertinent pour répondre aux besoins identifiés ?	En quoi ce dispositif est-il ou pas, adapté pour apporter une contribution aux priorités et domaines prioritaires sur lesquels il est fléché ?	Evaluation in fine 
Article 17 « Investissements physiques »	Investissements dans les exploitations agricoles	Cette mesure concerne les besoins liés aux émissions de GES, l'efficacité énergétique des bâtiments	La contribution à la priorité dépendra des projets retenus : « L'impact du projet sur l'amélioration de la performance globale (économique et/ou environnementale) de l'exploitation devra être démontré. »	
	Investissements en faveur des infrastructures			
	Investissements non productifs dans le domaine agricole	Le dispositif est complémentaire aux MAE. Il permet de lever certains freins à l'adoption de pratiques agroenvironnementales.	<i>L'investissement non productif n'est pas la priorité en agriculture. L'aide envisagée peut constituer un levier efficace pour l'adoption de pratiques nécessitant un matériel adapté.</i>	
Article 20 « Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales »	Investissements dans la création, amélioration ou développement de tout type d'infrastructure à petite échelle	Ces mesures englobent une grande diversité d'action, non spécifiquement liées aux besoins identifiés pour le DP5.	La contribution de ces mesures pour le DP5 nécessite d'être précisé.	
Article 21 « Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts »	Création de surfaces boisées et maintien de boisements	Ces mesures sont liées au besoin « Diminuer les quantités de GES émises par les secteurs agricoles, sylvicoles et les IAA et augmenter les capacités de piégeage du CO2 »	Cette mesure contribue à la séquestration du carbone (DP 5 ^e)	
	Mise en place de systèmes agroforestiers	Cette mesure est liée au besoin « Diminuer les quantités de GES émises par les secteurs agricoles, sylvicoles et les IAA et augmenter les capacités de piégeage du CO2 »	Cette mesure contribue à la séquestration du carbone (DP 5 ^e)	
	Prévention-réparation des dommages causés aux forêts	Cette sous-mesure doit servir à protéger le patrimoine forestier en visant prioritairement à diminuer le risque et l'étendue des dommages suite à l'éclosion de feux de forêts ou d'attaques parasitaires. Le dispositif est pertinent pour les forêts d'intérêt environnemental les plus vulnérables. La reconstitution du potentiel forestier endommagé est aussi ciblée ici. Ces mesures vont dans le sens d'une gestion durable de la ressource forestière.	<i>La mesure prévention devrait cibler les massifs d'intérêt environnemental les plus vulnérables dans un souci de recherche de maximisation des effets de levier du programme. Les deux dispositifs en favorisant la gestion durable forestière contribue au DP 5E d'amélioration des capacités de séquestration du carbone.</i>	
	Investissements en faveur de nouvelles techniques et dans la transformation et	Il s'agit ici de mobiliser davantage de bois tout en réduisant l'impact environnemental des travaux forestiers. Et de favoriser les gains de productivité sur les	<i>La réduction de l'impact environnemental des travaux forestiers et l'augmentation de la mobilisation de</i>	

	commercialisation de produits forestiers	produits semi-transformés ainsi que dans la logistique d'exploitation forestière. Cette mesure contribue à augmenter la récolte du bois d'œuvre et à diversifier par ailleurs les débouchés et améliorer la compétitivité des entreprises de la filière.	<i>la ressource, permettent une amélioration de la séquestration du carbone par le puits forestier régional. Le dispositif contribue au DP 5E</i>	
Article 28 « Agroenvironnement-climat »	Paiements environnementaux et climatiques	Cette mesure couvre différents besoin. Il s'agit principalement de « Diminuer les quantités de GES émises par les secteurs agricoles, sylvicoles et les IAA et augmenter les capacités de piégeage du CO2 » mais aussi de la diminution de l'irrigation dans un contexte de changement climatique, le soutien à un usage économe de la ressource eau.	Cette mesure contribue fortement à la priorité 5.	
Article 29 « Agriculture Biologique »	Conversion AB	Ces mesures sont liées au besoin de piégeage de CO ₂ .	Les pratiques biologiques permettent une plus grande séquestration du carbone que les pratiques conventionnelles, elles contribuent donc à la priorité 5.	
	Maintien AB			
Article 35 « Coopération »	La mise en place et le fonctionnement des groupes opérationnels	Le lien entre ces mesures et la priorité 5 nécessite d'être précisé.	La contribution de ces mesures à la priorité 5 mérite d'être précisée.	
	La création et le suivi de projets pilotes et création de nouveaux produits, pratiques			

Priorité 6 - Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Le tableau suivant récapitule les dispositifs mobilisés pour chacun des domaines prioritaires de la Priorité 6 :

	Priorité 6		
	Domaine Prioritaire 6A	Domaine Prioritaire 6B	Domaine Prioritaire 6C
Article 14 - Transfert de connaissances et actions d'information			
Formation professionnelle			
Démonstration et information			
Article 17 - Investissements physiques			
Invest. dans les exploitations agricoles			
Investissements transformation- commercialisation			
Invest. infra. agriculture foresterie			
Investissements non productifs			
Article 19 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises			
Aide au démarrage jeunes agriculteurs			
Aide au démarrage -développement petites exploitations			
Investissements activités non agricoles			
Article 20 - Services de bases et rénovation des villages dans les zones rurales			
Plans communes - Docs Natura 2000			
Invest. tout type infra. petite échelle			
Invest. Infras. Haut débit et à l'accès à ces infras.			
Invest. services de base à la population			
Invest. infra. récréatives et info touristiques			
Etudes et invest. Entretien restauration patrimoine naturel culturel			
Article 35 - Coopération			
Groupes opérationnels du PEI			
Projets pilotes et développement de nouveaux produits et pratiques			
Coopération en vue de la mise en place de plateformes logistiques et activités de promotion de circuits courts			
Autres stratégies locales de développement			
Plans de gestion forestière			
Article 43 à 45 - LEADER			
Soutien préparatoire LEADER			
Mise en œuvre LEADER			
Coopération des GAL			
Fonctionnement animation GAL			

Mesure / Article	Dispositifs	En quoi ce dispositif est-il ou pas, pertinent pour répondre aux besoins identifiés ?	En quoi ce dispositif est-il ou pas, adapté pour apporter une contribution aux priorités et domaines prioritaires sur lesquels il est fléché?	Evaluation in fine 
Article 17 « Investissements physiques »	Investissements en faveur de la transformation-commercialisation de produits agricoles	Ces mesures sont liées aux besoins de maintien de l'élevage.	Ces mesures sont fortement orientées vers les activités agricoles et alimentaires (production, transformation, commercialisation) et permette ainsi de dynamiser les milieux ruraux où elle est sont implantées. La contribution au DP 6A doit cependant être précisée.	
Article 19 « Développement des exploitations agricoles et des entreprises »	Aide à l'investissement pour les activités non agricoles	Ces mesures visent à favoriser l'installation et la mise en place de nouvelles activité, agricoles ou non.	Le soutien d'activités économiques contribue à la priorité 6.	
	Aide au démarrage pour le développement des petites exploitations agricoles	Le lien avec les besoins identifiés doit cependant être précisé.		
Article 20 « Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales »	Investissements dans la création, amélioration ou développement de tout type d'infrastructure à petite échelle	Cette mesure couvre différents besoins : lutte contre l'exclusion et la pauvreté et, en fonction des projets, développer les équipements numériques	Cette mesure contribue au développement économique des territoires.	
	Infrastructures haut débit et amélioration de leur accès en milieu rural	Cette mesure est cohérente avec l'enjeu d'amélioration de l'accès aux technologies de l'information et de la communication dans les territoires ruraux, sous réserve que le volet infrastructures soit effectivement accompagné d'un volet formation aux usages numériques.	Cette mesure contribue directement au DP 6C « TIC dans les zones rurales »	
	Mise en place, amélioration ou développement des services de base locaux	Cette mesure couvre le besoin « Assurer l'accès aux services de base aux populations rurales dans le cadre de démarches intercommunale »	Cette mesure contribue à la création d'entreprise (6A), au développement local des territoires (6B). La contribution au DP 6C dépend des projets retenus.	
	Investissements dans les infrastructures récréatives, informations touristiques	Cette mesure n'est pas liée à un besoin identifié pour la priorité 6.	Cette mesure contribue indirectement à la priorité 6 en ce qu'elle favorise ou développe les activités et l'offre de services touristiques, comme levier de dynamisation des territoires ruraux	

Article 35 « Coopération »	Le développement ou la création de circuits courts	Cette mesure n'est pas liée à un besoin identifié pour la priorité 6.	Pas de contribution directe	
	Stratégies locales	Cette mesure n'est pas liée à un besoin identifié pour la priorité 6. Elle se focalise sur le domaine forestier.	Pas de contribution directe	
Article 42 à 45 « LEADER »	Soutien préparatoire	Ces mesures couvre différents besoins et notamment : <ul style="list-style-type: none"> • Renforcer et pérenniser les dynamiques territoriales collectives avec une mutualisation systématique des moyens et une gouvernance partagée ; • Mettre en place des stratégies locales de développement durable à l'échelle de l'intercommunalité ; 	Ces mesures contribue au DP 6A et 6B et potentiellement au 6C en fonction des projets retenus.	
	Mise en œuvre LEADER			
	Coopération des GAL			
	Fonctionnement et animation du GAL			

2.2.4 Synthèse des analyses détaillées et compléments attendus

- Le Programme de Développement Rural Poitou-Charentes propose une liste de mesures (ou articles) mobilisées en vue de poursuivre les orientations et répondre aux besoins du territoire. Pour autant, cette liste ne lie pas explicitement les orientations ou besoins aux types d'action envisagés.

Or, comme le souligne le document de travail « Eléments pour une programmation stratégique pour la période 2014-2020 » issu du séminaire « Pour une programmation réussie FEADER 2014-2020 » du 6-7 décembre 2012 à Bruxelles, une logique d'intervention solide doit également permettre :

- De souligner dans quelle mesure le choix qui est fait répond aux besoins identifiés d'après l'analyse AFOM ;
- d'identifier les renforcements positifs entre mesures pour contribuer aux objectifs, au regard desquels les combinaisons de mesure entre chacun des domaines prioritaires se justifient

Ces éléments n'apparaissent pas explicitement dans la version V3 du PDR. Il conviendrait donc de muscler davantage l'argumentaire relatif à la pertinence des mesures retenues pour répondre aux besoins ainsi qu'aux synergies potentielles entre mesures pour contribuer aux objectifs.

- On notera cependant, entre la V2 et la V3 du PDR, que les rédacteurs du PDR ont fortement clarifié et précisé les liens entre les types d'actions retenus et les priorités ou domaines prioritaires auxquels ils se rattachent.

De fait, la contribution des mesures aux domaines prioritaires est affinée (bien que non apparente dans le chapitre Stratégie du PDR) non seulement au niveau de l'article (mais aussi au niveau de la sous-mesure et du type d'opérations).

Ce travail permet d'une part, de projeter des enveloppes financières au niveau de chaque type d'actions envisagé, et facilite d'autre part le travail, actuellement en cours, de définition et quantification des indicateurs cibles. En effet, la capacité du programme à lier, de la manière la plus fine possible, les types d'actions aux domaines prioritaires facilite la projection des réalisations possibles de chaque sous-mesure, et de chaque domaine prioritaire. La simplification de la matrice de contribution des sous-mesures aux domaines prioritaires a pour conséquence la simplification de l'exercice de suivi des mesures du développement rural et de leurs contributions aux objectifs.

- En termes de pertinence des mesures et types d'intervention envisagés, il ressort une bonne capacité des dispositifs retenus à répondre aux besoins du territoire et à apporter une contribution aux priorités et domaines prioritaires fléchés.

- On notera par ailleurs les principales évolutions suivantes du cadre d'intervention du FEADER en région Poitou-Charentes:

- Des sous-mesures nouvelles sont apparues dans l'architecture du PDR
 - Article 16 – Système de qualité : l'ajout d'une opération liée aux activités d'information et de promotion des productions sous signe de qualité
 - Article 17 – Investissements physiques : une sous-mesure associée aux investissements non productifs contribuera également à la stratégie Feader régionale
 - Article 20 – Services de base et rénovation des villages en zone rurale : deux types d'opérations nouveaux pourront être mobilisés par les porteurs de projet régionaux dans le cadre du financement d'infrastructures haut-débit en milieu rural et de

l'amélioration de leur accès et relatif à l'entretien, la restauration et réhabilitation du patrimoine naturel et culturel des espaces ruraux.

- D'autres ont été supprimées ou ont fait l'objet d'un regroupement pour plus de clarté des leviers d'intervention du PDR vis-à-vis de ses bénéficiaires finaux et prescripteurs.
 - L'aide au démarrage d'activités non agricoles et par ailleurs le soutien aux actions de coopération de pôles ou réseaux ne sont pas retenues dans la V3
 - Un effort de regroupement/ clarification des actions de coopération a été réalisé de sorte que l'Article 35 compte désormais 5 sous-mesures.

➡ Enfin, le chapitre stratégie du programme, dans sa version V3 datée du 14 Avril, propose une justification de la prise en compte des thèmes relatifs à l'innovation, l'environnement et le changement climatique. Si le PDR contribue directement au respect de ces principes transversaux, la justification de cette contribution reste néanmoins insuffisante.

- **en ce qui concerne l'innovation** : l'intégration des pratiques innovantes est pour l'essentiel fléchée vers les mesures de formation-transfert de connaissances. En termes d'innovation sociale ou liée à la gouvernance des politiques publiques, la mise en œuvre de stratégies locales de développement par les Groupes d'Action Locale est également identifiée comme un levier fort du PDR en la matière.

Cependant, le volet soutien à la mise en place de groupes coopératif à visée innovante (par exemple sous-mesures 16.1 « groupes opérationnels du PEI » et 16.2 « projets pilotes et développement de nouveaux produits, pratiques, techniques »...) n'est pas abordé dans la section 5.3 du PDR.

- **en ce qui concerne l'environnement** : la description générale et l'analyse AFOM du PDR Poitou-Charentes reprennent bien l'ensemble des enjeux de préservation de la richesse biologique remarquable, des ressources hydrographiques du territoire. La problématique d'adaptation du secteur agricole aux exigences sanitaires et écologiques nouvelles y apparaît aussi clairement. Pour ce faire, des leviers en termes de formation, de conseil aux agriculteurs sont envisagés pour encourager la diffusion de pratiques respectueuses des écosystèmes. Le soutien aux investissements améliorant la performance économique et environnementale des exploitations répond aussi à cette priorité transversale. Enfin, les mesures liées à la gestion écologique ou préservant les zones à haute valeur naturelle (Natura 2000, MAE, agriculture biologique, ICHN...) ainsi que les mesures sylvicoles (création de surfaces boisées, mise en place de systèmes agroforestiers...) constituent des outils clés de réponse aux enjeux environnementaux.

- **en ce qui concerne l'atténuation et l'adaptation au changement climatique** : en termes d'atténuation, le PDR entend prioritairement promouvoir les systèmes de production économes en énergies fossiles et le développement des EnR, notamment par le biais d'aides à la modernisation des bâtiments d'élevage. La promotion de systèmes agricoles moins consommateurs d'intrants (notamment fertilisants azotés) est un autre enjeu d'atténuation poursuivi par des mesures agroenvironnementales et climatiques. Pour finir, une amélioration des capacités de séquestration du carbone est envisagée via une gestion durable des forêts, l'agroforesterie...

En termes d'adaptation aux impacts du changement climatique, seules les mesures de formation et conseil sont évoquées comme leviers d'une prise de conscience de ces enjeux par les acteurs régionaux. Cependant, au-delà de ces deux types d'intervention, la contribution du PDR à l'adaptation au changement climatique n'apparaît pas clairement ou du moins n'est pas suffisamment argumentée (quid de l'adaptation des exploitations aux

conséquences du changement climatique, telles que l'augmentation de la fréquence des épisodes de stress hydriques, et de sécheresse, de la hausse des températures moyennes etc.?

Globalement, le lien entre les interventions du PDR et du PO FEDER-FSE au regard de ces objectifs liés au changement climatique n'est pas explicité dans le PDR.

Les évaluateurs recommandent surtout, au titre de l'objectif d'innovation, de clarifier ou préciser le périmètre des interventions relatives au PEI, conformément aux avancées des discussions nationales sur le sujet du projet agro-écologique. De même, la mobilisation d'instruments financiers est abordée dans le PDR et pourrait induire des innovations de nature organisationnelle, permettant de maximiser l'effet levier potentiel des fonds, et de réduire la charge administrative pesant sur les bénéficiaires. Or, les évaluateurs recommandent d'apporter des éclairages complémentaires sur ce point.

3 Analyse des cohérences

3.1 Cohérence verticale

Selon les lignes directrices pour l'évaluation ex ante des PDR 2014-2020, l'analyse de la cohérence verticale du programme consiste à examiner « *la cohérence entre les objectifs thématiques choisis, les priorités et les objectifs correspondants des programmes et, d'autre part, le cadre stratégique commun, le contrat de partenariat et les recommandations spécifiquement adressées à chaque pays (...)* ».

Il s'agit de vérifier que les objectifs du programme correspondent aux enjeux et objectifs de la stratégie UE 2020 et y répondent de manière adéquate.

L'analyse de cohérence verticale a ici été réalisée à l'échelle des orientations stratégiques retenues pour chacune des priorités du PDR, afin de voir si les choix réalisés dans le programme sont cohérents avec la stratégie communautaire et si les orientations stratégiques soutenues vont effectivement contribuer à l'atteinte des objectifs de la Stratégie UE2020.

Cette analyse a été réalisée sur la base d'une lecture approfondie des documents stratégiques européens et nationaux suivants :

- Stratégie Europe 2020
- Recommandations du Conseil
- Programme national de réforme
- Recommandations adressées à la France
- Accord de Partenariat (version du 31 Décembre 2013)

L'objectif étant de vérifier la pertinence et la cohérence des objectifs spécifiques du PDR au regard des priorités et objectifs européens et nationaux.

L'analyse ci-dessous rend compte de la pertinence des orientations du PO avec les documents stratégiques mentionnés ci-dessus, au niveau de chaque Priorité du programme.

3.1.1 Cohérence du programme avec les objectifs de la Stratégie UE 2020

Pour rappel, la Stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive promue par l'Union Européenne repose sur cinq objectifs à atteindre d'ici 2020 en matière d'emploi, de recherche, d'éducation, de réduction de la pauvreté, d'énergie et de climat (Ces derniers objectifs étant « les objectifs 20-20-20 »). Ces objectifs fixent des cibles à atteindre, qui, pour la France, sont les suivantes :


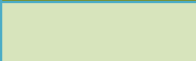

- Atteindre un taux d'emploi de 75% chez les 20-64 ans (et 70% pour les femmes)
- Investir 3% du PIB dans la Recherche & Développement
- Diminuer de 20% ses émissions de GES par rapport à 1990 (-14% par rapport à 2005)
- Atteindre 23% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie
- Augmenter de 20% l'efficacité énergétique
- Ramener le taux de décrochage scolaire à 9,5%
- Avoir 50% des 30-34 ans diplômés de l'enseignement supérieur
- Réduire d'un tiers le taux de pauvreté

Ainsi, par exemple, le caractère très rural de la région Poitou-Charentes et fortement agricole, implique des enjeux particuliers en matière de limitation des émissions de GES. Ainsi, on pourra vérifier que le secteur des transports participe à hauteur de 34% des émissions totales de la région, avec un impact fort des transports individuels notamment tandis que les secteurs agricoles et sylvicoles y contribuaient d'autre part à hauteur de 28% en 2005 (veiller à actualiser les données et à les reporter dans le tableau des indicateurs de contexte).

Ces données de comparaison vis-à-vis des objectifs de l'Union s'inscriraient en effet pleinement dans l'exercice de justification (diagnostic, AFOM, stratégie) des besoins identifiés et orientations retenues.

Précisément, au regard de ces orientations stratégiques sélectionnés dans le Programme de Développement Rural, celui-ci présente un niveau satisfaisant de cohérence avec les enjeux communautaires.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique le niveau de cohérence du programme et sa contribution potentielle aux objectifs UE2020, selon le code couleur suivant :

	Contribution majeure du PDR aux objectifs communautaires
	Contribution mineure du PDR aux objectifs communautaires
	Pas de contribution du PDR aux objectifs communautaires

Nota : l'analyse présentée a été réalisée à partir de la V2 du PDR Poitou-Charentes en date du 26/12/2013, c'est-à-dire sans prise en compte des éléments de cadrage financiers. Elle pourra donc faire l'objet d'ajustements en fonction des enveloppes dédiées in fine à chaque mesure.

		Objectifs UE 2020 pour la France							
Priorités stratégiques du PDR Poitou-Charentes	Orientations stratégiques proposées	Taux d'emploi de 75% des 20-64 ans (et 70% pour les femmes)	Investissement de 3% du PIB dans la R&D	Moins 20% des émissions de GES par rapport à 1990	23% d'utilisation des énergies renouvelables	Augmentation de 20% de l'efficacité énergétique	Taux de décrochage scolaire inférieur à 9,5%	50% des 30-34 ans diplômés de l'enseignement sup.	Réduction d'un tiers du taux de pauvreté
Priorité 1 - Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie et dans les zones rurales	Garantir un secteur primaire diversifié, compétitif et pourvoyeur d'emplois Encourager l'innovation et la formation Soutenir le développement d'une industrie agroalimentaire moderne, innovante et ancrée dans les territoires S'orienter vers une gestion forestière adaptée à une exploitation durable de la ressource								
Priorité 2 - Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et la viabilité des exploitations agricoles	Garantir un secteur primaire diversifié, compétitif et pourvoyeur d'emplois Assurer l'installation et le renouvellement des générations en agriculture et préserver le patrimoine foncier de la Région								
Priorité 3 - Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et de la gestion du risque dans le secteur de l'agriculture	Garantir un secteur primaire diversifié, compétitif et pourvoyeur d'emplois Valoriser les productions locales durables et de qualité pour consolider le lien entre producteurs et consommateurs Soutenir le développement d'une industrie agroalimentaire moderne, innovante et ancrée dans les territoires Maintenir dans les territoires ruraux une économie dynamique et une offre adaptée en services de base								
Priorité 4 - Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes dépendants de l'agriculture et de la forêt	Favoriser une agriculture économe en intrants et autonome en énergie Développer une agriculture respectueuse des ressources et richesses naturelles S'orienter vers une gestion forestière adaptée à une exploitation durable de la ressource								
Priorité 5 - Promouvoir l'utilisation efficiente des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2	Garantir un secteur primaire diversifié, compétitif et pourvoyeur d'emplois Favoriser une agriculture économe en intrants et autonome en énergie Développer une agriculture respectueuse des ressources et richesses naturelles Diminuer les émissions de GES et s'adapter aux changements climatiques S'orienter vers une gestion forestière adaptée à une exploitation durable de la ressource								
Priorité 6 - Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique	Garantir un secteur primaire diversifié, compétitif et pourvoyeur d'emplois Valoriser les productions locales durables et de qualité pour consolider le lien entre producteurs et consommateurs Soutenir le développement d'une industrie agroalimentaire moderne, innovante et ancrée dans les territoires Soutenir les dynamiques locales innovantes et multi-partenariales Maintenir dans les territoires ruraux une économie dynamique et une offre adaptée en services de base								

On peut constater que les principales contributions du PDR sont de nature écologique et économique.

En effet, concernant la contribution aux **objectifs 20-20-20**, un nombre important de dispositifs destinés à contribuer à la priorité 4 d'une part (Restauration, préservation et renforcement des écosystèmes tributaires de l'agriculture et de la sylviculture) et à la Priorité 5 d'une part (Une utilisation efficace des ressources et une transition vers une économie à faible émission de CO2) sont mobilisés. La combinaison de ces différents dispositifs doit permettre de soutenir la valorisation des différentes sources d'énergies renouvelables locales (dont la biomasse bois-énergie), la gestion durable de la forêt, l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments et équipements, la réduction des impacts négatifs des activités agricoles sur l'environnement par des pratiques agro-environnementales, le développement de l'agriculture biologique, la réduction des usages de fertilisants azotés ou encore la préservation des pressions sur la ressource en eau.

Le PDR Poitou-Charentes a également vocation à contribuer de manière sensible à l'objectif d'amélioration du **taux d'emploi**. En effet, le programme mobilise plusieurs dispositifs favorisant la création ou le maintien d'activités, et donc de l'emploi en zones rurales/dans les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture : dispositifs d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs, soutien à la reprise/ transmission d'exploitations, aide à l'installation de projets économiques dans un objectif de diversification de l'économie agricole et rurale, maintien et déploiement de « services au public », etc. Par ailleurs, certaines actions ont vocation à améliorer l'image du secteur agricole et l'attractivité de ses métiers, avec un impact attendu sur les créations, reprises et l'emploi.

Les actions de formation et de **recherche/innovation** sont traitées dans le PDR comme des actions de soutien à la dimension économique et environnementale du programme. La contribution du programme à l'objectif lié aux dépenses de R&D passe par l'association, à toutes les étapes de la recherche et développement, des destinataires finaux de ces programmes de recherche (exploitations, entreprises, collectivités, habitants...) de façon à rapprocher les besoins des secteurs agricole et sylvicole en matière d'innovation, des programmes de recherche et développement soutenus.

Au regard des **objectifs liés à l'éducation et à l'enseignement supérieur**, le FEADER entend tout d'abord accompagner les besoins en formation initiale et continue vers l'appréhension des notions d'agriculture durable, et d'économie verte. D'autre part, un soutien est envisagé au titre du PDR pour le partage d'expériences entre agriculteurs et établissements d'enseignement autour de la question de performance des exploitations. Au-delà de ces aspects, les objectifs liés à l'éducation et à l'enseignement supérieur ont vocation à être traités par d'autres programmes comme le programme FEDER-FSE.

A travers les dispositifs mobilisés sur la priorité 6, le PDR vise à promouvoir l'inclusion sociale, la **réduction de la pauvreté** et le développement économique dans les zones rurales. Le programme a donc vocation à contribuer, de manière substantielle, à l'objectif européen de réduction de la pauvreté, qui apparaît comme un objectif intrinsèque du programme face à un taux de pauvreté élevé en zones rurales.

3.1.2 Cohérence du PDR Poitou-Charentes avec les orientations nationales

Le projet d'Accord de Partenariat, dans sa version en date du 31 Décembre 2013, présente les grands principes de la programmation 2014-2020 au niveau national, dans le respect des orientations de la Stratégie UE2020.

Le diagnostic présenté dans l'Accord de Partenariat, qui synthétise les grandes lignes des diagnostics territoriaux stratégiques élaborés à l'échelle régionale, rappelle les spécificités des secteurs agricoles, sylvicoles et agroalimentaires au regard des trois grands enjeux que sont :

- ✓ La compétitivité de l'économie française (incluant la dimension sociale)
- ✓ Le défi de la transition écologique et énergétique
- ✓ L'ambition de l'égalité des territoires

Le Projet d'Accord de Partenariat détaille, pour chacun des 11 objectifs thématiques fixés par l'Union Européenne, les principaux enjeux nationaux et les grandes orientations. Pour chaque objectif thématique (hors OT 7 pour lequel l'accord de partenariat ne présente pas d'enjeux spécifiques aux secteurs agricole, sylvicole et agroalimentaire ou aux territoires ruraux, et l'OT 10 pour lequel les enjeux du FEADER seront précisés ultérieurement), nous avons recensé, dans le tableau ci-dessous les enjeux propres aux secteurs de l'agriculture, de la sylviculture et des IAA d'une part et au développement rural d'autre part.

OT1

Faciliter l'accès des PME et TPE à l'innovation, y compris en tenant compte des besoins des exploitations agricoles, des agro-industries, et des industries du bois

Renforcer les synergies entre le monde académique et le monde économique par le développement du transfert de technologies de la recherche publique vers les entreprises dans tous les domaines, notamment les domaines agricoles, agroalimentaire, forestier et du développement territorial, pour augmenter la compétitivité française et répondre au double enjeu de la transition écologique et du changement climatique, en encourageant l'évolution des modes de production vers l'agro écologie

OT2

Le FEADER pourra intervenir en complément du FEDER sur l'OT 2 : en attente des versions ultérieures des PDR

Améliorer la couverture des territoires en réseaux à très haut débit, la couverture mobile du territoire concerné lorsque la situation régionale le requiert

Accroître l'offre de services numériques et créatifs et développer l'appropriation et l'usage des services et outils numériques par les entreprises françaises pour renforcer leur compétitivité et par les citoyens et institutions publiques, dans les domaines de l'e-éducation, e-santé, e-commerce, e-tourisme, transport, administration en ligne, e-culture et e-inclusion, en garantissant un niveau équivalent d'e-services à la population en zones rurales, périurbaines et dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

OT3

Augmenter le nombre d'installations agricoles

Enrayer la chute de la France dans le classement mondial des exportateurs de produits agro-alimentaires

Réduire le déficit commercial récurrent de la filière forêt bois par une diminution significative des importations, notamment pour les produits techniques à haute valeur ajoutée

Soutenir le développement de l'agriculture biologique - exploitations agricoles et filière avale – afin de doubler le pourcentage de surface en agriculture bio d'ici à 2017

Réduire les charges des exploitations agricoles (réduction des consommations d'énergie notamment...)

Moderniser les exploitations agricoles

Renforcer la structuration et la territorialisation des filières

Développer les modes de production agro écologiques afin de permettre d'associer performance environnementale et performance économique

OT4

Augmenter la part des énergies et des produits renouvelables dans la consommation finale, notamment en favorisant la substitution de produits d'origine minérale ou fossile par des produits bio-sourcés, avec une attention toute particulière portée sur les énergies renouvelables thermique dans le respect de la qualité de l'air et la production locale d'énergie (notamment la méthanisation, conçue dans une logique d'ancrage territorial et dans le respect de la diversité des territoires)

Préserver et accroître les puits de carbone forestier et agricole - notamment à travers l'agroforesterie et la protection des prairies permanentes - et favoriser la mobilisation et les débouchés du bois d'œuvre et améliorer les peuplements forestiers

Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources, et notamment de l'énergie, dans la filière alimentaire

Diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques dans le secteur agricole et agroalimentaire

Augmenter la performance énergétique des bâtiments agricoles

OT5

Développer les pratiques agricoles et sylvicoles à l'échelle des exploitations et des territoires permettant d'accroître les fonctionnalités écologiques et la capacité d'adaptation des agro-écosystèmes et des forêts face au changement climatique. En particulier pour l'agriculture, la restauration et l'accroissement de la fertilité des sols, la diversification des cultures, le développement des cultures intercalaires, le développement d'infrastructures agro-écologiques, l'agroforesterie, l'irrigation lorsqu'elle est utile et compatible avec la préservation de la ressource

Freiner l'artificialisation des espaces naturels et agricoles

Diminuer la dépendance de l'agriculture française à l'azote minéral (en valorisant l'azote organique, en particulier celui issu des effluents d'élevage)

Augmenter les surfaces situées dans les aires d'alimentation de captage concernées par une démarche de protection vis-à-vis des pollutions diffuses

Prévenir, réduire l'érosion des sols et remédier à l'appauvrissement des sols en matière organique

Réduire progressivement l'utilisation des pesticides et favoriser la lutte biologique et le bio-contrôle

OT6

Freiner le taux de fragmentation des espaces et d'artificialisation des sols en zones rurales (en lien avec le FEDER, selon les lignes de partage définies régionalement)

Soutenir le développement de l'agriculture biologique - exploitations agricoles et filière avale – afin de doubler le pourcentage de surface en agriculture bio d'ici à 2017

Préserver le paysage et protéger l'environnement (maintien et mise en valeur des espaces en herbe) via le soutien aux exploitations en zones de montagne et en zones agricoles défavorisées

Maintenir et restaurer le bon état des continuités écologiques (en lien avec le FEDER selon les lignes de partage définies régionalement)

Augmenter le niveau de protection des espaces naturels et des sites remarquables protégés et en améliorer la gestion

Développer les pratiques agricoles favorables à la préservation et à la reconquête des zones humides

Renforcer la prise en compte du patrimoine naturel, culturel et paysager dans les projets de territoires pour améliorer la qualité du cadre de vie

OT8

Développer un tissu économique pourvoyeur d'emplois dans tous les secteurs (soutien à la création d'activités, développement des emplois verts, pour la filière bois développement du secteur de la transformation, soutien aux activités existantes et innovantes des PME, tourisme et agrotourisme)

Développer les circuits de commercialisation de proximité

Développer la gestion prévisionnelle des emplois et compétences au niveau territorial, aussi bien pour les emplois des filières d'avenir (économie verte, bois-forêt...) que ceux des filières en reconversion industrielles (y compris secteur agro-alimentaire) ou tertiaires

OT9

Améliorer l'accès aux services de base (exemple service liés à la petite enfance, prise en charge des personnes âgées, accès aux services de santé, mobilité des personnes mais aussi accès aux activités culturelles, artistiques et de loisir)

Améliorer le cadre de vie (alimentation, logement, énergie...)

Améliorer l'accès à l'emploi

OT10

Les objectifs du FEADER seront précisés ultérieurement

Parmi ces nombreux enjeux spécifiques à l'agriculture, les enjeux relatifs à la compétitivité des PME (OT3), à la transition vers une économie à faible teneur en carbone (OT4), à l'adaptation au changement climatique/la prévention des risques (OT5) et à la protection de la biodiversité et de l'environnement (OT6) sont ceux qui apparaissent le plus en lien avec les 6 Priorités du Développement Rural. Dans une moindre mesure, les enjeux forts en matière de transfert de connaissances (OT1) dans les domaines agricole et sylvicole ; et de développement des usages TIC (OT2) dans les territoires ruraux s'inscrivent également dans les objectifs de développement rural du FEADER.

En effet, l'Accord de Partenariat rappelle notamment les objectifs suivants :

- **En matière de compétitivité des PME** : « Dans les secteurs agricoles, sylvicoles, aquacole et pêche et des industries agroalimentaires et de transformation du bois, toutes les stratégies conduisant à des gains de productivité doivent être soutenues : il est nécessaire de soutenir l'innovation et la modernisation des outils de production, ainsi qu'une meilleure valorisation des produits tout au long de la chaîne de valeur, y compris en améliorant la cohérence entre la production (offre) et la commercialisation (demande). »
- **Vis-à-vis de l'objectif de transition environnementale et énergétique**, « La réussite de la transition écologique et énergétique implique une mutation profonde de l'ensemble des modèles ainsi que des comportements individuels et collectifs. Elle suppose donc une mobilisation de l'ensemble des acteurs et plus largement des citoyens. [...] La réduction des émissions de GES passe donc essentiellement par le renforcement de l'efficacité énergétique, le développement des énergies renouvelables et la séquestration de carbone forestier et agricole.
- **Au regard de l'adaptation et atténuation des effets du changement climatique**, l'Accord de partenariat rappelle « L'impact du changement climatique sur les activités de production, notamment de l'agriculture et de la forêt, devront être appréhendés dans un souci d'anticipation et d'adaptation, tenant compte de l'inertie des différentes activités. »
- **En matière de protection de la biodiversité** : l'Accord de Partenariat rappelle le rôle de l'agriculture et de la forêt dans la préservation du patrimoine naturel, notamment dans les zones menacées « Il apparaît important de prendre en compte dans les enjeux environnementaux, le maintien d'une biodiversité ordinaire et l'apport que peut revêtir le maintien d'une activité agricole, particulièrement dans les zones de montagne et certaines zones menacées de déprise. »
- **Quant à la recherche, le transfert de connaissance et à l'innovation**, notamment dans les domaines environnementaux et énergétiques : l'Accord de Partenariat souhaite faciliter l'accès de toutes les PME à l'innovation, et souligne qu'« Il s'agit [...] de créer un contexte favorable à la production et la diffusion des connaissances nécessaires à la mise en œuvre de nouvelles pratiques, en vue de rendre les systèmes performants à la fois sur les plans économique et environnemental.
- L'enjeu de développement équilibré du territoire national passe notamment par le **développement du haut débit et des applications numériques** en zones rurales et la nécessité d'y maintenir un ensemble complet de services à la population.

Ces enjeux font fortement écho aux enjeux identifiés en région Poitou-Charentes. Aussi les dispositifs mobilisés sur chacune des Priorités semblent-ils à même de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux.

Comme le montre le tableau de synthèse suivant, le PDR présente donc un niveau de cohérence satisfaisant avec les grandes orientations nationales.

	Contribution majeure du PDR aux orientations nationales
	Contribution mineure du PDR aux orientations nationales
	Pas de contribution du PDR aux orientations nationales

		Enjeux nationaux (Accord de partenariat - Décembre 2013)								
Priorités stratégiques du PDR Poitou-Charentes	Orientations stratégiques proposées	Augmentation de la part des entreprises innovantes et du transfert de technologies dans les secteurs de l'agriculture, sylviculture, IAA et en émergence	Extension des services numériques et du THD sur l'ensemble du territoire notamment dans les zones mal desservies rurales et périurbaines	Faciliter l'accès des PME à l'innovation, y compris en tenant compte des besoins des exploitations agricoles, des agro-industries et des industries du bois	Favoriser la création, l'exportation et la structuration des secteurs agricole, agroalimentaire et sylvicole, tout en limitant leur dépendance aux intrants	Soutenir le développement de l'agriculture biologique - exploitations agricoles et filière avale – afin de doubler le % de surface en agriculture bio	Développer les ENR, accompagner la croissance verte et améliorer la performance énergétique dans le bâtiment et le logement	Développer les pratiques agricoles et sylvicoles permettant d'accroître la résilience des agro-écosystèmes et des forêts face au changement climatique	Développer un tissu économique rural pourvoyeur d'emplois dans tous les secteurs, favoriser les circuits de proximité, et la GPEC	Améliorer l'accès aux services de base à la population, améliorer le cadre de vie et l'accès de tous à l'emploi
Priorité 1 - Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie et dans les zones rurales	Garantir un secteur primaire diversifié, compétitif et pourvoyeur d'emplois Encourager l'innovation et la formation Soutenir le développement d'une industrie agroalimentaire moderne, innovante et ancrée dans les territoires S'orienter vers une gestion forestière adaptée à une exploitation durable de la ressource									
Priorité 2 - Améliorer la compétitivité de tous les types d'agriculture et la viabilité des exploitations agricoles	Garantir un secteur primaire diversifié, compétitif et pourvoyeur d'emplois Assurer l'installation et le renouvellement des générations en agriculture et préserver le patrimoine foncier de la Région									
Priorité 3 - Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire et de la gestion du risque dans le secteur de l'agriculture	Garantir un secteur primaire diversifié, compétitif et pourvoyeur d'emplois Valoriser les productions locales durables et de qualité pour consolider le lien entre producteurs et consommateurs Soutenir le développement d'une industrie agroalimentaire moderne, innovante et ancrée dans les territoires Maintenir dans les territoires ruraux une économie dynamique et une offre adaptée en services de base									
Priorité 4 - Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes dépendants de l'agriculture et de la forêt	Favoriser une agriculture économe en intrants et autonome en énergie Développer une agriculture respectueuse des ressources et richesses naturelles S'orienter vers une gestion forestière adaptée à une exploitation durable de la ressource									
Priorité 5 - Promouvoir l'utilisation efficiente des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2	Garantir un secteur primaire diversifié, compétitif et pourvoyeur d'emplois Favoriser une agriculture économe en intrants et autonome en énergie Développer une agriculture respectueuse des ressources et richesses naturelles Diminuer les émissions de GES et s'adapter aux changements climatiques S'orienter vers une gestion forestière adaptée à une exploitation durable de la ressource									
Priorité 6 - Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique	Garantir un secteur primaire diversifié, compétitif et pourvoyeur d'emplois Valoriser les productions locales durables et de qualité pour consolider le lien entre producteurs et consommateurs Soutenir le développement d'une industrie agroalimentaire moderne, innovante et ancrée dans les territoires Soutenir les dynamiques locales innovantes et multi-partenariales Maintenir dans les territoires ruraux une économie dynamique et une offre adaptée en services de base									

3.2 Cohérence horizontale

Selon le document d'orientation sur l'évaluation ex ante de la Commission européenne, l'analyse de la cohérence externe vise à examiner les rapports existants entre le programme et les autres instruments pertinents au niveau régional, national et européen. Il s'agit de « *déterminer si le programme tient compte de l'influence d'autres politiques et programmes (dont d'autres programmes du CSC) sur ses résultats attendus.* »

Concernant la Région Poitou-Charentes, les principaux documents pouvant influencer sur les résultats du programme sont les suivants :

- ✓ Le futur CPER
- ✓ Le Programme Opérationnel Interrégional « Bassin de la Loire »
- ✓ Le Programme Opérationnel régional FEDER-FSE

Cette analyse vise à comprendre la plus-value spécifique du Programme de Développement Rural dans le cadre des interventions prévues.

Il s'agit de repérer, par une lecture approfondie des différents documents, les complémentarités existantes, et de signaler les éventuelles redondances et/ou contradictions.

3.3 Cohérence du PDR avec le futur CPER

Le Contrat de Projets Etat Région en cours d'élaboration devrait être adopté à l'été 2014. La circulaire du Premier Ministre en date du 2 août 2013 évoque, pour la future contractualisation, les 5 thèmes suivants :

- L'enseignement supérieur, la recherche, l'innovation
- Les filières d'avenir et l'usine du futur
- La mobilité multimodale
- La couverture du territoire par le THD et le développement des usages numériques
- La transition écologique et énergétique

Correspondance des thèmes entre le PO FEDER Poitou-Charentes et le futur CPER

Thématiques clés des PO et CPER	PO FEDER/FSE	Futur CPER
Recherche / Innovation	OT1	Thème 1
Compétitivité des PME	OT 3	Thème 2
Transition énergétique	OT 4	Thème 5
Environnement	OT 6	-
TIC	OT 2	Thème 4
Transport / mobilité	OT 7	Thème 3

Source : V3 PO FEDER/FSE et circulaire du Premier Ministre en date du 2/08/13

Sans pour autant connaître le contenu du CPER on peut néanmoins constater des leviers de complémentarité avec l'**objectif 1** « Transfert de connaissances et innovation, compétitivité de l'agriculture du PDR Poitou-Charentes notamment dans sa volonté de soutenir la diffusion de l'innovation par le biais d'actions de

formation continue et de transfert de connaissances ainsi que par les synergies à opérer entre les différents acteurs, notamment économiques.

L'objectif 2 du PDR « Gestion durable des ressources naturelles et lutte contre le changement climatique » témoigne d'une volonté de soutien à la biodiversité, d'amélioration de la gestion de l'eau et des sols ou encore de promotion et de développement des énergies renouvelables associés à la recherche de solutions dans le but de réduire les émissions de CO². Ces enjeux majeurs devraient également être appréhendés dans le cadre du CPER sous le thème de la « Transition écologique et énergétique ».

Enfin, **l'objectif 3** « Développement territorial équilibré des zones rurales » est également présent dans les grandes thématiques du CPER et s'inscrit dans une dynamique générale, et autour du déploiement du très Haut Débit, sur l'ensemble du territoire également identifié comme thème prioritaire des futurs CPER.

L'ensemble de ces thèmes devra donc faire l'objet d'une attention particulière afin de vérifier que les actions ou objectifs spécifiques à ce document ne viennent pas remplacer ou doubler les domaines prioritaires ou mesures retenus au titre du PDR mais bien compléter ces différents éléments.

3.4 Cohérence du PDR avec le projet de POI « Bassin de la Loire »

Le Programme Opérationnel Interrégional « Bassin de la Loire » intègre une partie des territoires de 8 régions françaises : Poitou-Charentes, Pays de Loire, Auvergne, Rhône Alpes, Languedoc-Roussillon, Centre, Bourgogne et Limousin. Elaboré en complémentarité avec les programmes régionaux, ce programme vise à cofinancer des projets impliquant plusieurs des régions éligibles ou des projets d'expérimentation menés à l'échelle d'un territoire et reproductibles à l'échelle de toute la zone.

Le POI Bassin de la Loire, dans **sa version du 14 avril 2014**, présente une stratégie resserrée autour de 2 objectifs thématiques, 3 priorités d'investissement et 3 objectifs spécifiques.

Décliné en 2 axes, le POI est structuré de la manière suivante :

Axe	Objectif Thématique (OT)	Priorité d'Investissement (PI)	Objectif Spécifique (OS)	Typologie d'actions	PO 2014 / 2020	PO 2014 / 2020
Axe 1 - Accroître la résilience des territoires au risque d'inondation	OT 5. Promouvoir l'adaptation au changement climatique et la prévention des risques	PI 5.B. Promotion des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion des situations de catastrophe	OS 1. Réduire la vulnérabilité des populations et des activités des territoires particulièrement exposés au risque d'inondation	1.1. Faire émerger des stratégies territoriales partenariales de réduction de la vulnérabilité aux inondations	9 M€	Environ 3 M€
				1.2. Développer des actions préventives de sensibilisation et de connaissance de la vulnérabilité sur les territoires couverts par une stratégie		Environ 3,2 M€
				1.3. Favoriser la mise en œuvre de travaux de recherche et de renforcement de la connaissance sur la vulnérabilité et la résilience territoriale autour des inondations		Environ 0,8 M€
				1.4. Préserver et restaurer des champs d'expansion de crues		Environ 2 M€
Axe 2 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques et développer une offre touristique par la valorisation du patrimoine naturel et culturel	OT 6. Protéger l'environnement et promouvoir l'utilisation rationnelle des ressources	PI 6C. Conservation, protection, promotion et développement du patrimoine naturel et culturel	OS 2. Augmenter les retombées économiques à travers de nouveaux produits touristiques et culturels	2.1. Favoriser l'émergence de nouvelles destinations touristiques sur le bassin ligérien, génératrices de retombées économiques	7 M€	Environ 1,8 M€
				2.2.a Développer des itinéraires doux - Véloroutes		Environ 3,9 M€
				2.2.b Développer des itinéraires doux - Randonnée pédestre / équestre		Environ 0,2 M€
				2.3. Innover, promouvoir et communiquer autour du patrimoine ligérien		Environ 1,1 M€
	PI 6D. Protection et restauration de la biodiversité, protection des sols et restauration et promotion des services liés aux écosystèmes, y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes	OS 3. Restaurer la fonctionnalité des écosystèmes du bassin ligérien	3.1. Renforcer la connaissance et développer des interactions entre communauté scientifique et gestionnaires	16 M€	Environ 7 M€	
			3.2. Animer des réseaux d'acteurs		Environ 1,5 M€	
			3.3. Gérer et restaurer les continuités écologiques et sédimentaires		Environ 5 M€	
			3.4. Préserver les zones humides		Environ 2,5 M€	

Le POI « Bassin de la Loire » est fortement centré sur les enjeux majeurs de la gestion du risque inondation, la préservation de l'environnement et la valorisation d'un patrimoine exceptionnel, enjeux exacerbés par la prise en compte du changement climatique ainsi que l'adaptation aux conséquences susceptibles d'en résulter.

Concernant la gestion du risque inondation (OT 5), il n'existe pas de redondances ou concurrences dans la mesure où cet OT n'a pas été retenu par le partenariat régional dans le PO FEDER-FSE.

En revanche, ce programme présente quelques points de convergence avec le PO FEDER-FSE notamment en matière de préservation et de protection de l'environnement (OT 6).

A titre d'exemple, la conservation des milieux constitue un enjeu présent au sein du PO FEDER-FSE ainsi que dans le POI « Bassin de la Loire » caractérisé par la protection et la valorisation des espaces remarquables pour leur biodiversité et leurs fonctionnalités, la restauration des continuités écologiques pour les espèces migratoires et par la mobilisation des sédiments.

Ainsi, une attention particulière devra être portée à la bonne articulation entre les deux programmes, et notamment à la définition d'une ligne de partage claire entre le POI « Bassin de la Loire » et l'OS 6.d.1 du PO FESER FSE «sauvegarder les espèces végétales et animales emblématiques et restaurer les milieux naturels et les continuités écologique ».

3.6 Analyse de cohérence entre le PO FEDER/FSE et le PDR Poitou-Charentes

Le programme FEDER-FSE de la Région Poitou-Charentes est actuellement en cours d'élaboration. L'analyse de cohérence entre ce programme opérationnel et le PDR se base sur la dernière version disponible du PO FEDER-FSE (V3). Ces deux programmes sont élaborés en parallèle, et, compte tenu de leur mode d'élaboration, devraient revêtir un niveau satisfaisant de cohérence. En effet, tous deux sont établis sur la base d'un diagnostic stratégique territorial pluri-fonds qui a permis de dégager de grandes orientations pour le territoire.

La présente analyse de cohérence entre le programme de développement rural et le PO FEDER-FSE se base sur la dernière version disponible du PO (V3 datée du 14 Mars 2014).

Décliné en 4 axes destinés à répondre aux grands enjeux prospectifs de la Région pour 2014-2020, le PO FEDER-FSE Poitou-Charentes, se décline suivant l'architecture ci-dessous :

Axe 1 - Soutenir l'innovation et la mutation des PME			
OT 1	PI 1.A	OS 1.a.1 : Accroître les capacités de recherche des équipes et laboratoires de recherche régionaux pour favoriser l'excellence et l'innovation	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Investissements dans les structures ou plateformes de recherche dans les domaines d'activité stratégiques retenus dans la SRI (équipements, immobilier...) ➤ Réalisation de programmes de recherche liés aux thèmes porteurs d'avenir des domaines d'activités stratégiques retenus (personnel, sensibilisation aux métiers et diffusion de la culture de la recherche...)
	PI 1.B	OS 1.b.1 : Augmenter les partenariats entre les laboratoires, les structures de transferts et les entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien à la réalisation de projets d'innovation des PME régionales en partenariat avec les laboratoires et CRITT régionaux (appui aux investissements, ingénierie de projet, animation, conférences) ➤ Actions permettant d'insérer les étudiants et cadres des PME pour développer les projets d'innovation ➤ Soutien des lieux d'échange chercheurs-entreprises (grappes, clusters...)
OT 3	PI 3.D	OS 3.d.1 : Accroître l'innovation des PME et la compétitivité des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement des entreprises dans leur réflexion stratégique (veille, intelligence économique) ➤ Aide au recrutement des emplois d'encadrement dans les PME ➤ Soutien aux collectivités (reconversion friches, projets d'innovation...) ➤ Appui aux investissements (aide au conseil, soutien des investissements de modernisation des appareils productifs) ➤ Actions de mise en réseau d'entreprises, soutien aux actions collectives ➤ Actions visant à développer la compétitivité des entreprises autour des opportunités du numérique
	PI 3.D	OS 3.d.2 : Augmenter la taille des entreprises	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer les outils d'ingénierie sous toutes ses formes pour des projets de développement, création, développement/ transmission d'entreprises, en accroissant leurs moyens d'intervention ➤ Soutien aux actions d'accompagnement, d'information et de veille réglementaire des entreprises en recherche de financements ➤ Soutien aux actions d'évaluation et d'ingénierie visant à rationaliser l'organisation des instruments d'ingénierie financière en région ➤ Soutien aux initiatives favorisant le financement des PME des secteurs de l'ESS, et des industries culturelles et créatives
Axe 2 : Promotion de l'excellence environnementale			
OT 4	PI 4.A	OS 4.a.1 : Augmenter la part d'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux investissements de production d'énergies renouvelables et de gestion des réseaux dans le cadre d'opérations pilotes et territoriales (autonomie énergétique, objectifs territoriaux à énergie positive) ➤ Mise à disposition d'une ingénierie de projets portée par une animation régionale.
	PI 4.B	OS 4.b.1 : Augmenter les investissements des entreprises visant l'amélioration de la performance énergétique	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Financement des investissements en faveur de la réduction des consommations d'énergies des entreprises, dans le cadre d'opérations structurées et coordonnées
	PI 4.C	OS 4.c.1 : Accroître les performances énergétiques des bâtiments publics et des structures d'accueil des publics fragiles et réduire la précarité énergétique dans le logement social et les logements privés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Programme de réhabilitation thermique d'ensembles immobiliers (ingénierie de projets préalable, travaux de rénovation, appels à projets pour des opérations pilotes) ➤ Abondement d'outils financiers pour la mise en œuvre de solutions innovantes en matière de rénovation massive du bâti
	PI 4.E	OS : 4.e.1 : Accroître l'accès aux services de mobilité propre et douce	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réalisation de nouveaux pôles d'échanges multimodaux et mise en accessibilité ➤ Soutiens aux infrastructures et actions de promotion relatives aux systèmes de transports innovants et faiblement émetteur et modes de déplacements doux
OT 6	PI 6.D	OS : 6.d.1 : Sauvegarder les espèces végétales et animales emblématiques et restaurer les milieux naturels et les continuités écologiques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien aux projets visant à compléter la connaissance de la biodiversité, des habitats et écosystèmes; la connaissance et le contrôle des espèces invasives ➤ Appui aux projets visant la reproduction et l'élevage de conservation d'espèces emblématiques afin de les réintroduire ➤ Soutien à la constitution/ reconstitution de corridors biologiques fonctionnels et du maillage bocager

			<ul style="list-style-type: none"> ➤ Education et information du public sur le patrimoine naturel régional, les opérations de protection et gestion des espèces et des espaces
Axe 3 : L'amélioration de l'équilibre territorial			
OT 2	PI 2.A	OS 2.a.1 : Déployer le Très Haut Débit sur l'ensemble du territoire	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Soutien à la réalisation d'infrastructures THD (études, travaux et équipements, études complémentaires pour la mise en œuvre, commercialisation...) ➤ Appui à la collecte, exploitation et diffusion des données relatives au THD (SIG) et schémas d'ingénierie d'infrastructures
	PI 2.C	OS 2.c.1 : Améliorer l'accès des services aux publics par les outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Financement d'études, équipements, dépenses de personnel ou développement de services autour de la e-santé, e-éducation, e-administration, l'emploi/formation, e-inclusion, e-tourisme, etc.
OT 7	PI 7.D	OS 7.d.1 : Moderniser le réseau ferroviaire structurant	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Financement d'études et travaux visant l'augmentation de la capacité de la voie Lusignan/ Saint Maixent ➤ Financement d'études et travaux de modernisation visant l'augmentation de la capacité de la voie La Rochelle/ Saintes/ Bordeaux par la modernisation du système d'espacement des trains entre La Rochelle et Saintes
Axe 4 : Développement du capital humain			
OT 10	PI 10.III.1	OS 10.iii.1 : Elever le niveau de qualification de la population active et notamment des publics les plus défavorisés	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Développement d'actions ou de parcours de formation et qualification tout au long de la vie des actifs occupés et non occupés et des publics spécifiques ➤ Soutien au développement de l'alternance et notamment de l'apprentissage ➤ Développement d'un service régional de l'orientation ➤ Mesures d'amélioration de l'efficacité de l'appareil régional de formation
	PI 10.III.2	OS 10.iii.2 : Réduire la part de la population en situation préoccupante face à l'écrit	

La Région Poitou-Charentes a conduit une réflexion poussée de façon à assurer la concentration des crédits FEDER et FSE (volet décentralisé) sur un nombre resserré d'objectifs thématiques et de priorités d'investissements. Cela a permis de limiter les recouvrements possibles d'objectifs entre fonds ESI.

En dépit de ce travail, les programmes FEDER-FSE d'une part et FEADER d'autre part présentent des risques de chevauchement sur un certain nombre des thématiques retenues. Un effort de clarification des lignes de partage entre fonds a donc été nécessaire sur chaque thématique.

- Les deux programmes interviennent en **soutien à la recherche/ développement, et l'innovation régionale**. Le niveau de cohérence entre eux est satisfaisant au regard de la priorisation du FEADER vers des actions de transfert de connaissances visant à faire le lien entre les structures de recherche et d'enseignement et les exploitations agricoles et forestières, pour une meilleure diffusion des compétences et savoir-faire. A l'inverse, le PO FEDER-FSE concentre son action sur le financement des projets et de l'écosystème de l'innovation. Pour autant, il a été convenu que le FEADER pourrait aussi intervenir en faveur de cet écosystème de recherche via le soutien aux opérations de coopération en vue de la mise en place de groupes opérationnels du PEI et pour le développement de nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques dans les domaines agricole, sylvicole et agroalimentaire (article 35, sous-mesures 16.1 et 16.2). La ligne de partage retenue pour ces opérations collectives est une complémentarité avec la Stratégie Régionale de l'Innovation (SRI), dont les interventions relèvent exclusivement des interventions du FEDER. A ce stade et au regard de la rédaction actuelle des deux programmes, il pourrait être utile de préciser les complémentarités affichées avec la 3S.
- De même, les deux programmes proposent un **appui à la création/reprise d'entreprises**, entraînant un risque de redondances. A ce titre, le PO FEDER-FSE prévoit une aide à la création d'entreprises innovantes. Au-delà des aides à l'installation agricoles, pour lesquelles la ligne de partage FEADER-FEDER est claire, les actions financées dans ce cadre sont susceptibles d'entrer en concurrence avec les actions financées au titre de l'article 19 Développement des exploitations agricoles et des entreprises du FEADER. On notera cependant que l'effort de simplification et clarification de la logique

d'intervention du PDR consenti entre la V2 et la V3 datée du 14 Avril 2014, a permis de limiter ces enjeux de recouvrement possibles. En, dans cette dernière version, la sous-mesure 6.2 visant l'aide au démarrage d'entreprises pour les activités non agricoles en zones rurales n'est plus retenue. De ce point de vue, l'articulation des deux programmes sur ce point est donc assurée.

Le programme LEADER n'est pas abordé au titre des lignes de partage, hors, il est susceptible d'intervenir en faveur de la diversification de l'économie rurale par la création d'entreprises innovantes et valorisant les ressources naturelles et les productions locales.

- En matière de soutien à la **compétitivité des PME**, et en dehors du secteur agricole particulier, une recherche de complémentarité des programmes régionaux est traduite dans les deux programmes : le FEADER accompagne l'investissement productif des industries agroalimentaires relatifs à la transformation et la commercialisation des produits (par le biais de l'Article 17 Investissements physiques), tandis que le FEDER finance le soutien aux PME innovantes en cohérence avec la 3S et incluant un partenariat avec un centre de recherche.
- Concernant le **développement des énergies renouvelables**, les deux programmes présentent également des champs d'intervention communs. En effet, ils proposent un soutien aux investissements liés à la production et l'utilisation des énergies renouvelables. Le choix d'une ligne de partage en fonction des types d'énergies renouvelables apparaît justifiée au regard de la cohérence des programmes, mais reste complexe en termes de lisibilité du programme par les bénéficiaires. Ainsi, Le FEADER prend en charge les projets de séchage aéro-solaire des fourrages et relatifs au bois-énergie à l'échelle d'une exploitation agricole, tandis que le FEDER finance l'ensemble des opérations développant la méthanisation (hors projets de petite puissance à l'échelle d'une exploitation) et les projets collectifs à l'échelle d'un territoire ou de plusieurs exploitations agricoles pour les autres énergies renouvelables du secteur agricole. La justification de ces lignes de partage n'est cependant pas apparente au sein du PDR Poitou-Charentes et pourrait être apportée.
- En matière de **biodiversité**, la répartition des opérations relevant du FEDER ou du FEADER est claire : le FEDER soutient les investissements et acquisitions foncières Natura 2000, tandis que le FEADER appuie l'animation des zones Natura 2000 (DOCOB)
- Concernant l'**efficacité énergétique**, si le PO FEDER-FSE et le PDR financent tous deux des actions dans le domaine, le risque de redondances est faible dans la mesure où le FEADER soutient uniquement les diagnostics et investissements des exploitations agricoles et le FEDER les projets hors exploitations.
- Pour le **reboisement**, la ligne de partage entre les opérations financées par le FEDER ou le FEADER nous semble pertinente : les haies et boisements de terres agricoles relèvent du PDR pour ce qui concerne les exploitations agricoles, hors exploitations agricoles elles relèvent du PO FEDER-FSE.
- Sur les **usages et infrastructures numériques**, le FEDER est amené à financer en Poitou-Charentes le raccordement haut débit des sites prioritaires (définis comme les sites d'intérêt au niveau économique, santé, éducation, et des pylônes mobiles) et hors périmètre d'intervention privée. Le PDR prévoit quant à lui la possibilité de soutenir des plaques FFTH¹ en milieu rural isolé.

Outre le volet Infrastructures, le déploiement des usages et applications numériques peuvent être soutenus par les deux programmes, avec un enjeu de complémentarité fort. A ce titre, la ligne de partage selon laquelle la création de contenus numériques relève d'un financement FEDER à l'exception de l'équipement numérique des infrastructures et sites touristiques apparaît satisfaisante.

¹ Fiber To The Home

- La cohérence des programmes relative aux transports est importante : le FEDER soutient la création ou amélioration des infrastructures en milieu urbain, le FEADER, par le biais de l'article 20 « Services de base à la population en milieu rural », via la sous-mesure 7.4 notamment, soutient les offres de transport collectifs (navettes, véhicules partagés dont covoiturage...) et les infrastructures de mobilité douce, notamment dans le cadre de projets touristiques.
- Les périmètres d'intervention du FSE et du FEADER sont très clairs et cohérents dans le domaine de la formation. Le FEADER accompagne en effet, la formation des actifs agricoles hors demandeurs d'emplois tandis que le volet régional du FSE est dédié à la formation des demandeurs d'emploi dans le secteur agricole et la formation des salariés en réorientation professionnelle ou dans le cadre d'opérations portées par les partenaires sociaux au profit des salariés (Contrats d'objectifs territoriaux).

Ainsi, les lignes de partage, telles que précisées dans le PO FEDER-FSE permettent globalement d'éviter les redondances et doublons entre les deux programmes. Elles peuvent néanmoins induire une certaine complexité administrative dans le traitement et le suivi des dossiers par la Région. Pour autant, il convient de rappeler que la création d'une régie « Fonds Régional Européen Poitou-Charentes », point d'entrée unique pour toutes les demandes d'aides européennes et ayant en charge la coordination, le pilotage des programmes régionaux cofinancés par le FEDER, FSE et FEADER, contribuera à faciliter la mise en œuvre des programmes.

4 Analyse des modalités de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation du programme

4.1 Appréciation des modalités d'élaboration, de mise en œuvre et de suivi du programme

Afin de vérifier que les conditions nécessaires à une programmation de qualité et d'une dynamique satisfaisante de remontée d'information ont bien été pré-identifiées, l'évaluation ex ante doit s'appuyer sur plusieurs éléments inscrits dans les sections suivantes :

- la description de la fiche-mesure relative à l'assistance technique pour le FEADER ;
- la section n°9 du Plan d'évaluation du Programme de Développement Rural Poitou-Charentes, **en cours de définition au stade de la V3 du 14 Avril 2014**
- la section n° 15 décrivant les dispositions prises pour la mise en œuvre du programme, y compris les éléments relatifs à la réduction de la charge administrative des bénéficiaires, **en cours d'élaboration au stade de la V3 du 14 Avril 2014**
- et la section n° 16 relative à l'implication du partenariat, **en cours d'élaboration au stade de la V3 du 14 Avril 2014**

La nouvelle architecture de gestion impose en effet de prêter une attention à la gouvernance des fonds ESI sur le territoire, ainsi qu'aux processus de suivi et d'évaluation permettant d'associer les différents acteurs impliqués afin de disposer d'une vue d'ensemble de l'intervention du FEADER sur le territoire.

Il est à ce stade important de vérifier si :

- ⇒ les acteurs et grands opérateurs ont été ou seront associés au stade de la préparation, de la programmation, de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation de l'usage du FEADER et quelle forme prend cette participation ;
- ⇒ les ressources humaines et les capacités administratives seront suffisantes pour assumer la gestion du programme, son suivi et son évaluation. Si des points critiques potentiels devront être anticipés (goulets d'étranglement susceptibles de nuire à la gestion du programme ...) ;
- ⇒ la qualité des procédures et du système de suivi du programme et de collecte des données est suffisante pour permettre la réalisation la gestion du programme, son suivi et son évaluation ;
- ⇒ le programme dispose (ou disposera dès 2014) d'un plan d'évaluation solide et anticipant les moyens humains et financiers nécessaires.

Compte tenu de l'avancement des rédacteurs du programme sur ces sujets (certains chapitres restent absents de la version finale du PDR Poitou-Charentes transmis le 14 Avril 2014, les principaux éléments d'analyse suivants produits concernent la gouvernance et l'association des partenaires.

Un fort partenariat Etat-Région

Dans un contexte de transfert de l'autorité de gestion des fonds européens aux Régions, l'État et la Région ont souhaité maintenir leur partenariat dans l'élaboration du programme de développement rural en définissant un calendrier et une méthodologie clairs pour les partenaires. En effet, la construction des programmes de

développement ruraux repose par essence sur la dynamique de collaboration entre les différents niveaux d'administration (national, régional, local), les partenaires sociaux et les acteurs privés.

Le partenariat (Etat-Région) a ainsi été systématiquement associé aux travaux d'évaluation ex ante (groupes de travail, Comités de Pilotage,...).

Association du partenariat dans la démarche d'élaboration du PO 2014-2020

Les différentes étapes d'élaboration du PDR ont impliqué **un large processus de concertation régional**. Ce processus a permis à la fois de recueillir la vision des acteurs du territoire, de partager les enjeux identifiés et in fine d'assurer la rédaction d'un programme cohérent avec les besoins et attentes mis en avant et mobilisant l'adhésion de l'ensemble des partenaires.

L'implication des acteurs du territoire régional a ainsi débuté dès la formalisation du diagnostic régional stratégique pluri-fonds pour se poursuivre et se renforcer dans un second temps lors de la rédaction du programme.

➤ Un processus de concertation débuté en amont dès l'élaboration du diagnostic territorial stratégique

Le processus de concertation a en effet débuté **dès le printemps 2012** lors de la rédaction du DTS, première phase dans l'élaboration du PO, menée de concert par le SGAR et le Conseil régional.

Une première version du DTS a été présentée au partenariat régional le 13 septembre 2012. Environ **150 personnes étaient présentes**. A titre informatif, l'Etat et la Région ont fait le choix de s'appuyer sur un partenariat régional élargi. On retrouve ainsi :

- les conseils généraux,
- les communautés d'agglomération,
- les chambres consulaires,
- les partenaires sociaux
- les groupes d'action locale
- les représentants des acteurs socio-économiques du territoire (tête de réseaux des filières régionale, associations environnementales,...).

Le projet de DTS a ensuite été mis en consultation pendant 3 semaines sur les sites internet « europe-en-poitou-charentes.eu ainsi que sur le site de la Région. Les quelques contributions ont été intégrées dans la version finale du DTS remise à la DATAR fin octobre 2012.

➤ Une concertation renforcée lors de l'élaboration des programmes

La concertation initiée lors de l'élaboration du DTS s'est poursuivie de lors de l'élaboration des programmes, et notamment de l'élaboration du PDR Poitou-Charentes. Plusieurs étapes ont permis de mener à bien les travaux :

- ⇒ une première rencontre technique en date du 4 Juillet 2013 a été l'occasion de présenter aux partenaires le cadre général de la PAC et les principes directeurs et grandes orientations stratégiques de l'État et de la Région pour les programmes européens soutenus par le FEADER pour 2014-2020. Elle a réuni 97 participants et a suscité une quarantaine de remarques, suggestions et interrogations.
- ⇒ Différentes réunions spécifiques ont été organisées autour des principales thématiques d'intervention du FEADER en région Poitou-Charentes (réunions d'échanges autour de la filière forêt-bois en septembre 2013, sur les mesures agro-environnementales et climatiques et mesures dédiées à l'agriculture biologique en Octobre 2013...)

- ⇒ Une conférence régionale agricole a été spécifiquement animée au cours du mois de février 2014 en vue de partager les grandes priorités d'intervention de la Région pour le Feader 2014-2020. Présidée par la Présidente de Région, cette conférence a traité des principales problématiques de développement suivantes : questions sociales, de l'environnement, de la formation, du tourisme et des éco-industries... Cette rencontre a également permis de mettre en perspective la nouvelle politique agricole régionale et les dynamiques qui se mettent actuellement en place :
- au niveau européen avec la programmation 2014-2020 pour les fonds européens : Feder et FSE selon une configuration connue, mais avec de nouveaux enjeux pour le Feader puisque la Région devient autorité de gestion
 - au niveau national avec le renouvellement du contrat de plan « État/Région »
 - au niveau régional avec les nouveaux contrats de territoire qui proposeront un volet agricole.

Amendée et enrichie des différentes contributions transmises par le partenariat régional, une V3 du Programme de Développement Rural Poitou-Charentes 2014-2020 a enfin été soumise à la consultation des partenaires, le 14 avril 2014

4.1.1 Moyens humains et administratifs dédiés au programme

L'article 55 du Règlement commun stipule que l'évaluation ex ante doit se prononcer sur « la qualité des procédures du suivi du programme et de collecte des données nécessaires à la réalisation des évaluations » et « l'analyse du caractère satisfaisant des ressources humaines et des capacités administratives de gestion du programme ».

Les moyens financiers, organisationnels et humains mobilisés sont précisés aux chapitres du PO concernant l'assistance technique. Au total, plus de **2 millions d'euros** sont maquetés sur la période 2014-2020 (au titre du FEADER uniquement).

La version V3 du PDR Poitou-Charentes datée du 14 Avril 2014 ne caractérise pas le niveau des besoins et moyens alloués à la gestion, au pilotage et à l'évaluation du PDR, que ce soit en termes de personnels, compétences, et de ressources techniques et organisationnelles (sections 9 et 15 du PDR en cours d'élaboration). Ces derniers feront par ailleurs l'objet d'un approfondissement dans le cadre de la préparation de documents plus opérationnels qui viendront compléter le PO (plan d'évaluation, plan de communication).

A ce stade, cependant, la Région a souhaité mettre en place une équipe dédiée à l'élaboration et à la gestion des fonds européens, afin de rendre plus lisible pour les partenaires l'intervention des fonds européens sur le territoire. Ce souhait a donné lieu à la création dès janvier 2013 d'une régie « Fonds Régional Européen Poitou-Charentes ». Cette dernière, dotée d'un budget annexe, a pour objectifs de :

- renforcer la coordination et la participation du partenariat régional à l'élaboration des programmes;
- promouvoir l'utilisation des fonds européens décentralisés au niveau de la région ;
- gérer les programmes européens correspondants pour la génération 2014-2020 ; garantir au niveau régional, la lisibilité et la traçabilité des financements européens pour la Commission européenne, l'État-membre, les porteurs de projets et plus généralement tous les partenaires intéressés ;
- simplifier l'accès aux fonds européens grâce à un service unique pour toutes les demandes de fonds européens.

L'équipe de la Régie des « Fonds Régional Européen Poitou-Charentes » assurera ainsi l'ensemble de la coordination, l'animation des travaux de rédaction et le recueil d'informations auprès des acteurs de terrain (animation, coordination du PO,...).

Dotée d'un budget annexe, elle constituera un véritable guichet unique pour toutes les demandes de fonds européens, et sera articulée autour de deux principaux services qui pourraient regrouper une vingtaine de personnes :

- ➡ un service de **Coordination et Animation des Programmes Européens** (estimation 6/8 personnes)

Outre les travaux d'élaboration des programmes européens en lien avec les services sectoriels opérationnels de la Région, le service Coordination assurera le suivi de la stratégie et l'animation des PO FEDER-FSE et FEADER (en lien avec les programmes et socles nationaux).

A ce titre, le service pourrait avoir pour mission de :

- d'assurer le suivi financier des programmes ainsi que le suivi des contrôles
- de piloter les différents Comités Uniques de Suivi et d'Évaluation des programmes ainsi que la communication inter-fonds.
- de coordonner les travaux relatifs aux Rapports Annuels d'Exécution
- de piloter les missions d'évaluation des PO et du suivi du plan d'indicateurs / Cadre de Performance
- d'assurer la mise en place des guides de procédures et pistes d'audit envisagées

- ➡ un service **Gestion des Programmes Européens** (estimation 15 personnes)

Il pourrait :

- assurer l'animation des axes et mesures du programme auprès des bénéficiaires, soit un accompagnement des porteurs de projet en lien avec les différents services sectoriels concernés par l'élaboration du PO.
- à travers un échange en continu avec les services internes sectoriels, assurer la réception et l'instruction des dossiers, le Contrôle de Services Faits,....
- réaliser la saisie au quotidien des logiciels de gestion des programmes (SYNERGIE).

4.2 Analyse de la capacité financière du programme

4.2.1 Une logique de continuité de la stratégie d'intervention du PDR 2014-2020

Globalement, l'élaboration de la stratégie d'intervention du Programme de Développement Rural pour 2014-2020 a été conduite dans une logique de relative continuité des opérations menées sur le territoire par rapport à la précédente programmation. La matrice ci-dessous fait ainsi le lien entre les mesures soutenues au titre du FEADER sur la période 2007-2013 et les opérations envisagées dans le cadre du PDR 2014-2020 :

Matrice de correspondance des mesures 2007-2013 et de l'architecture du PDR 2014-2020

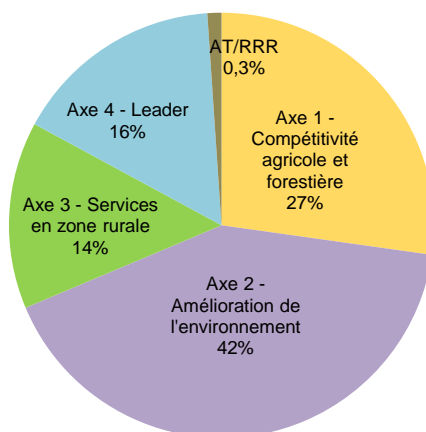
Article et Mesure		Mesure 2007 - 2013	Dispositif 2014-2020
14	1 - Transfert de connaissances et actions d'information	111A – Formation des actifs secteurs agricole, sylvicole et agro-alimentaire	1.1 Formation professionnelle et acquisition de compétences
		331 - Formation et information des acteurs économiques	
		111B - Diffusion des connaissances et pratiques novatrices	1.2 – projets de démonstration et actions d'information
15	2 - Services de conseil, d'aide à la gestion agricole et services de remplacement sur l'exploitation	-	2.1 - Services de conseil
16	3 - Systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires	132-Encouragement des agriculteurs à la participation à des régimes de qualité	3.1 – Nouvelles participations à des régimes de qualité
		133 – Activités d'information et de promotion de régimes de qualité alimentaire	3.2 – Soutien à des activités de promotion des SIOQ mises en œuvre par des groupements de producteurs
17	4 - Investissements physiques	121A - PMBE	4.1 – Investissements dans les exploitations agricoles (modernisation des bâtiments, autonomie alimentaire, efficacité énergétique...)
		121B - PVE	
		121 C4 - Investissements transformation à la ferme	
		121 C7 - Aide à la diversification de production	
		121 C6-Aides aux cultures spécialisées	
		121C1 - Energies renouvelables - PPE	4.2 - Investissements en faveur de la transformation et de la commercialisation de produits agricoles
		123A- Soutien aux des IAA	
		125A - Soutien à la desserte forestière	4.3 – Investissements en faveur des infrastructures agricoles et forestières (hydraulique agricole, desserte forestière...)
		125B – Soutien aux retenues collectives collinaires ou de substitution	
		125C– Soutien aux plateformes de traitement collectives	
		216 – Aide aux investissements non productifs (agricole)	4.4 - Investissements non productifs
		126 – Reconstitution du potentiel de production agricole	-
144- Restructuration des exploitations tabacoles	-		
131 – Identification électronique des ovins et caprins	-		
19	6 - Développement des exploitations agricoles et des entreprises	112 - Aide à l'installation des JA	6.1 - Aides au démarrage d'entreprises pour les jeunes agriculteurs
		-	6.3 - Aide au démarrage et au développement d'entreprise des petites exploitations
		311 - Diversification vers des activités non agricoles	6.4 - Investissements dans des activités non agricoles (par des ménages agricoles et non agricoles)
		312 – Aide à la création et au développement des micros entreprises	
20	7 - Services de base et rénovation des villages dans les zones rurales	313 - Promotion des activités touristiques	7.5 – Investissements réalisés par les organismes publics dans les infrastructures récréatives, les informations touristiques et la signalisation des sites touristiques
		321 - Services de base pour l'économie et la population locale	7.4 - Investissements dans la mise en place, l'amélioration ou le développement de services de base
		323A - Elaboration et animation DOCOB Natura 2000	7.1 - Elaboration et animation des documents d'objectifs Natura 2000 (DOCOB)
		323B – Investissements liés à l'entretien ou à la restauration des sites Natura 2000	7.6 – Etudes et investissements liés à l'entretien, à la restauration et à la réhabilitation du patrimoine culturel et naturel des villages et paysages ruraux
		323D – Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel (dans et hors zones de marais)	
		323E – Conservation et mise en valeur du patrimoine culturel	

		-	7.2 – Investissements dans la création/développement de tout type d'infrastructures à petite échelle
		-	7.3 – Investissements infrastructures de haut débit et amélioration de leur accès
21 à 26	8 - Investissements dans le développement des zones forestières et amélioration de la viabilité des forêts	122A- Amélioration des peuplements existants	8.1 - Maintien de boisement et création de surfaces boisées
		122B – Travaux de reboisement d'anciens taillis, taillis sous futaie ou futaies de qualité médiocre	
		222 – Première installation de systèmes agroforestiers sur des terres agricoles	8.2 – Coût de mise en place des systèmes agro-forestiers
		221- Boisement terres agricoles (protection captages)	8.3 - Prévention des dommages causés aux forêts
		226C – Défense contre les incendies (D.F.C.I)	
		226A - Plan Chablis Reconstitution du potentiel forestier	8.4 – Réparation des dommages causés aux forêts
		227 – Aide aux investissements non productifs pour la gestion Natura 2000 (en forêt)	8.5 - Investissements améliorant la résilience et la valeur environnementale des écosystèmes forestiers
		123B – Aide à l'équipement des entreprises d'exploitation forestière	8.6 – Investissements dans de nouvelles techniques forestières et dans la transformation/commercialisation des produits forestiers
29	10 - Agroenvironnement - Climat	214A - MAE systèmes herbagers extensifs	10.1 Paiement agroenvironnementaux et climatiques
		214B - MAE rotationnelle (pour la diversification des assolements en culture arables)	
		214 I - MAE territorialisées (MAE Natura 2000, MAE DCE qualité de l'eau, MAE autres enjeux)	
		214C - Systèmes herbagers polyculture élevage économes en intrants	10.2 – Aide à la conservation des ressources génétiques en agriculture
		214H - Apiculture	
		214F – Protection des races menacées	
30	11 - Agriculture biologique	214D - Conversion à l'AB	11.1 – Aide à la conversion à l'AB
		-214E Maintien de l'agriculture raisonnée	11.2 – Aide au maintien de l'AB
32	13 - Paiements en faveur des zones soumises à des contraintes naturelles ou autres contraintes	212 - ICHN Hors Montagne	13.2 - Paiements autres zones défavorisées
35	16 - Coopération	124 - Coopération en vue de la mise au point de nouveaux produits, procédés et technologies	16.2 – Projets pilotes et développement de nouveaux produits, pratiques, procédés et techniques
		341A - Stratégies locales filière forêt-bois	16.8 – Conception de plans de gestion forestière
		341B - Stratégies locales hors filière bois	16.1 – Mise en place et fonctionnements des groupes opérationnels PEI
			16.4 - Coopération pour la mise en place de plateformes logistiques et le développement des circuits courts
			16.7 – Autres stratégies locales de développement
43 à 45	18 - LEADER	-	19.1 - Soutien préparatoire
		421 - Coopération interterritoriale/transnationale	19.3 - Activités de coopération du GAL
		411 à 413 - Mise en œuvre stratégies locales (axe 1-3)	19.2 - Mise en œuvre d'opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement
		431 - Fonctionnement du GAL	19.4 -Fonctionnement et animation du GAL

Par ailleurs, d'après l'analyse de la maquette régionale² (c'est-à-dire, hors mesures du cadre national), il apparaît que la région Poitou-Charentes a réservé une place significative à l'Axe 2 (hors LEADER), avec 42% des financements FEADER, largement tirée par les mesures agroenvironnementales 214 I1 et I2 – MAE Enjeu Natura 2000 et DCE représentant à elles seules 37% de cette maquette régionale. La mesure 121A, mobilisée au titre d'Axe 1 pour le soutien à la modernisation des bâtiments d'élevage, tire également largement la maquette financière régionale dont elle compte pour près de 10 %.

² DRDR 2007-2013 - Région Poitou-Charentes – Version du 14 Décembre 2011

Répartition par axe de la maquette régionale (hors mesures socle national) du PDR Poitou-Charentes 2007-2013



De ce point de vue, la région Poitou-Charentes maintient au regard de la maquette financière projetée pour 2014-2020 (hors mesures du socle national Aide à l'installation des jeunes agriculteurs, ICHN, MAE ; et hors AT) une ambition d'intervention proche³.

Ainsi, le volet compétitivité des secteurs agricole et forestier reste globalement le plus significatif, quoi que cette proportion diminue par rapport à 2007-2013, avec environ 43% de la maquette régionale répartis sur les priorités 4 et 5 du Développement Rural. Un rééquilibrage significatif de la part des interventions en faveur du développement rural est cependant à noter (18 % de la maquette est ainsi consacrée au développement des services en zones rurales et 22% à LEADER), au détriment du volet « spécifique » compétitivité des secteurs agricole, forestier et agro-alimentaire.

Ainsi, la place des actions visant l'amélioration de l'environnement dans la maquette régionale reste semblable et sera surtout renforcée par les mesures du cadre national. La Région Poitou-Charentes bénéficiera ainsi pour la période de programmation, de près de 120 millions d'euros au titre de l'Indemnité Compensatoire de Handicap Naturel, et de 113 millions d'euros au titre des mesures agroenvironnementales. Cela correspond, respectivement, à une augmentation de plus de 245% (facteur 2.5) et de 71 % par rapport à 2007-2013.

Au-delà de cette relative continuité des ambitions du programme et des opérations soutenues, on notera toutefois que la maquette financière FEADER totale, en Poitou-Charentes, évolue fortement à la hausse entre 2007-2013 et 2014-2020. Elle passe ainsi de 211,5 millions d'euros à près de 403,5 millions, soit une augmentation avoisinant 91 %. Si cet accroissement des montants FEADER doit être mis en perspective de l'évolution des taux de cofinancement, la question de la capacité d'absorption du territoire et de la prise en compte des leçons tirées de l'expérience se pose dès lors de manière prégnante.

A ce titre, l'exercice de suivi des indicateurs au plus près des réalisations, devra donc jouer un rôle prépondérant dans le pilotage du programme de développement rural tout au long de la prochaine période de programmation.

Nous vérifions enfin que cette maquette financière respecte les exigences communautaires de concentration financière propres aux programmes de développement ruraux (Article X du Règlement FEADER), dans la mesure où :

³ Maquette financière projetée par priorité et domaine prioritaire du développement rural pour 2014-2020, reçue le 28/04/14

Le PDR Poitou-Charentes flèche 7,6 %, soit plus de 5%, de l'enveloppe FEADER totale (cadre régional + socle national+AT) sur l'initiative Leader

Le PDR Poitou-Charentes respecte le seuil minimum de 10% des allocations FEADER (13,7%) consacrées au développement territorial, dans le cadre de la Priorité 6 liée à la promotion de l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales.

Le seuil minimum de 25 % de l'enveloppe FEADER alloué aux mesures en faveur de l'environnement, du changement climatique et de la gestion de l'espace, est très largement dépassé. Ainsi, l'enveloppe financière cumulée des mesures agroenvironnementales, et le soutien à l'agriculture biologique et les zones soumises à handicaps naturels atteint près de 66,1% en Poitou-Charentes.

4.3 Analyse des indicateurs et cibles du programme

4.3.1 Rappel des attendus en termes de plan d'indicateurs

A l'exception de la Priorité 4, pour laquelle ce suivi devra se faire au niveau de la priorité, le plan d'indicateurs doit être constitué **au niveau de chacun des 11 domaines prioritaires** retenus par la Région Poitou-Charentes. Pour chacun de ces domaines prioritaires, doit être constitué un **tableau** identifiant, pour chacune des mesures mobilisées en vue de la mise en œuvre du domaine prioritaire, les **indicateurs de réalisation** afférents ainsi que **l'indicateur de résultat cible**.

« Le plan des indicateurs est composé d'une série de tableaux qui vont accompagner la stratégie mise en œuvre dans le PDR, quantifiant les cibles pour la période 2014-2020, ainsi que les principales dépenses prévues et réalisées pour chaque domaine prioritaire sélectionné dans le PDR. »⁴

Indicateur de réalisation :

Utilité: suivre le rythme de programmation des actions prévues

Connexion à la stratégie: au niveau de la mesure, suivi à l'opération

Deux types d'indicateurs de réalisation sont fléchés par mesure:

- 1) les indicateurs de réalisations au sens strict : agrégation des opérations programmées, comportant un objectif quantifié. Exemple : nombre de bénéficiaires, nombre de participants
- 2) la dépense publique totale prévue / allouée correspondante. A noter :
 - pour chaque domaine prioritaire, une consolidation des indicateurs de réalisation quantifiés à la mesure est prévue afin de constituer un ou deux indicateurs cibles
 - pour le FEADER la dépense correspond au montant pour lequel le paiement final du bénéficiaire a été fait.

Indicateur de résultat :

Utilité: mettre en évidence les effets directs de l'intervention (P.ex. énergie renouvelable produite)

Connexion à la stratégie: au niveau du domaine prioritaire (1 minimum)

A noter :

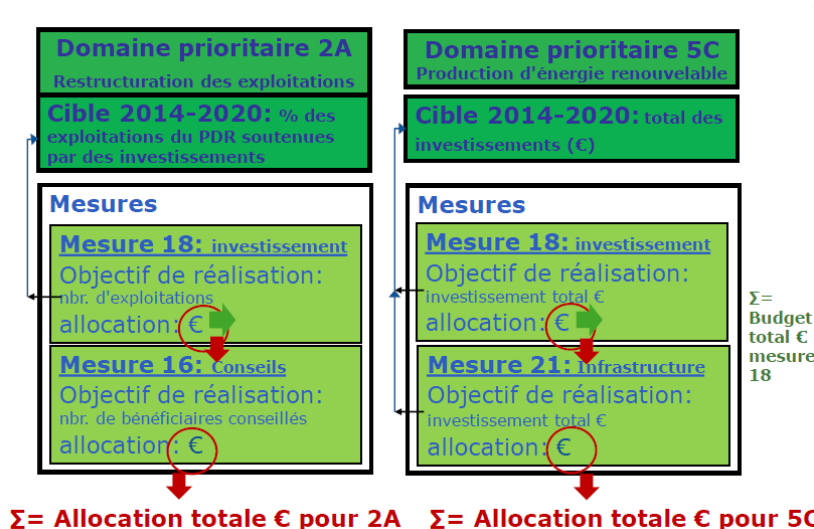
- au sens strict, les indicateurs de résultats proposés par la Commission peuvent aussi être des *indicateurs de dépense consolidés*
- dans la plupart des cas, voir ci-dessous, l'indicateur cible correspond à l'indicateur de résultat ou à l'un des 2 ou 3 indicateurs de résultats proposés.

Dans les cas de figure suivant, l'intitulé de l'indicateur cible n'est pas identique à celui de l'indicateur ou de l'un des indicateurs de résultats proposés :

R14	Augmentation de l'efficacité énergétique en agriculture et dans l'agro-alimentaire dans les projets de DR soutenus	T15	Investissement total dans l'efficacité énergétique
R15	Énergie renouvelable produite à partir de projets aidés	T16	Investissement total dans la production d'énergie renouvelable
R19	Réduction des émissions d'ammoniac	T18	% de terres agricoles sous contrat qui contribuent à la réduction des émissions de GES et/ou d'ammoniac

⁴Extrait du document de travail « Eléments pour une programmation stratégique pour la période 2014-2020 », Décembre 2012.

Illustration :



La quantification des indicateurs exprime la part de la mesure contribuant au domaine prioritaire. Lorsqu'une mesure contribue à plusieurs domaines (plupart des cas) la dépense publique totale prévue / allouée est à répartir par domaine, le plan des indicateurs présentera et quantifiera la part spécifique de la mesure programmée pour un domaine prioritaire donné

Exemple : si une enveloppe de 100 M€ de dépense publique est prévue pour une mesure dont la contribution se répartit sur 3 domaine prioritaires, il s'agira d'indiquer **la part de ces 100 M€ dont bénéficiera chaque domaine prioritaire**.

« Puisqu'une mesure peut être programmée sous différentes domaine prioritaire, le plan des indicateurs présentera et quantifiera la part spécifique de la mesure programmée pour un domaine prioritaire donné. Le plan des indicateurs fournit ainsi les attributions de ressources prévues (réalisations financières et physiques), par mesure et par domaine prioritaire, en lien avec les cibles à atteindre en 2020. »⁵

A noter que la priorité 1 est un cas particulier et doit être quantifié différemment. « Les cibles des domaines prioritaires de la priorité 1 seront basées sur les réalisations prévues (**dépenses**) des mesures « transfert de connaissance et innovation » programmées sous les autres domaines prioritaires. »

Les travaux relatifs au plan d'indicateur sont très encadrés et la Commission propose aux régions :

- des listes d'indicateurs de réalisations classés par mesure et sous-mesure correspondante ;
- des listes d'indicateurs de résultats et cibles classés par domaine prioritaire.

Ces indicateurs doivent être mobilisés de manière obligatoire par sous-mesure, mesure ou domaine prioritaire correspondant.

Afin de faciliter la constitution du plan d'indicateur, un fichier Excel a été transmis aux régions leur permettant une constitution semi-automatisée des tableaux d'indicateurs par domaine prioritaire ou priorité (pour rappel, cas de la priorité 4). Pour chaque domaine, la sélection des mesures retenues dans le PDR via un menu déroulant fait apparaître automatiquement les indicateurs devant être renseignés. Une formule calcule automatiquement les indicateurs cible à partir des données quantifiés des indicateurs de réalisation.

Ainsi, la plus-value d'une analyse de la conformité du dispositif d'indicateurs mobilisés par le PDR Poitou-Charentes au regard du cadre défini au niveau européen, apparaît faible.

⁵Extrait du document de travail « Eléments pour une programmation stratégique pour la période 2014-2020 », Décembre 2012.



Siège social : 265, avenue des États du Languedoc, Tour Polygone, 34000 Montpellier
Tél. : 04 67 02 29 02

Bureaux : 4, avenue de l'Opéra, 75001 Paris - Tél. : 01 42 60 49 08

Mail : contact@edater.fr

www.edater.fr